



Cameroun : **Les populations civiles** **prises pour cible dans** **la crise anglophone**



**Rapport sur les violations et
les abus des droits humains en 2020**

Cameroun : **Les populations civiles** **prises pour cible dans** **la crise anglophone**

Rapport sur les violations et
les abus des droits humains
en 2020

Le présent document a été réalisé avec l'appui de HURICAP et d'AMNESTY INTERNATIONAL. Son contenu relève de la seule responsabilité de Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun et ne peut aucunement être interprété comme reflétant le point de vue de HURICAP et d'AMNESTY INTERNATIONAL.

*Publié par : Nouveaux Droits de l'homme Cameroun (NDH-Cameroun)
32, rue polyclinique Bastos - Montée Lycée bilingue de Nkol-Eton - Face hôtel Meumi
BP 4063 Yaoundé
Email : ndhcam@yahoo.fr
Web : www.ndhcam.org
Tél : 242 011 247 / 675 657 292*

***Supervision :** Cyrille Rolande Bechon*

Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de NDH-Cameroun est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par NDH-Cameroun.

***La présente publication n'est pas destinée à la vente
Tous droits de traduction, de reproduction et
d'adaptation réservés pour tous les pays.***

Imprimé par : PYRAMIDE INTERNATIONAL

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été possible grâce à l'apport considérable des personnes véritablement engagées et prêtes à surmonter les risques relatifs à un environnement fortement suspicieux. D'abord, nous pensons aux moniteurs dont le travail ardu de monitoring et d'enquête sur les cas de violations ou d'abus identifiés, a permis de produire des rapports suffisamment documentés .

Il s'agit notamment de :

- Mr Ndip Ayuk Mfonyo, membre de Veritas Law Office association de Buea
- Mr Tarnteh Amadu Ngangpanweh, Directeur Nord-Ouest de l'ONG Conscience Africaine
- Mr Amboh Gordon Tangyie, Volontaire associé à NDH-Cameroun

Ensuite, c'est aussi l'occasion de remercier les leaders de la Coalition des Organisations de la société civile pour les droits de l'homme et la paix dans les régions anglophones et les régions affectées (Coalition NWSW) qui ont contribué à la réécriture et à l'enrichissement du document final. Il s'agit en l'occurrence de :

- Mr Felico Atabong, Coordonnateur régional du Sud-Ouest de la Coalition et coordonnateur du Center for Reseach Education and Resources Distribution (CEREDEUP-TIKO) basé à Tiko;
- Mrs Rita ABIA, représentante du Coordonnateur Régional Nord-Ouest de la Coalition, responsable de Refugee Welfare Association Cameroon (REWAC);
- Mr NFORMI William NGENGE, Coordonnateur National de la Coalition et coordonnateur Volunteers for the Consolidation of National Unity (VOCONU);
- Jean Claude Fogno, Vice-Coordonnateur de la Coalition, Secrétaire Exécutif de Mandela Center.

Enfin, des sincères remerciements aux Consultants du Cabinet Futur Afrique et notamment, Mr John Meafo, pour la relecture littéraire et la traduction du rapport, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de NDH impliqué dans la coordination des enquêtes sur le terrain, la préparation et l'élaboration de ce rapport. Il s'agit particulièrement Mme Cyrille Rolande BECHON, Directrice Exécutive et Mme Murielle Mbakop, responsable du service de protection.

SOMMAIRE

ACRONYMES ET ABREVIATIONS	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
LES ORGANISATIONS IMPLIQUEES	13
MÉTHODOLOGIE	15
CLARIFICATIONS DE CERTAINES EXPRESSIONS UTILISÉES	17
A: VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS	19
I- Disparitions forcées	21
II- Arrestations illégales et détentions arbitraires	27
III- Exécutions extrajudiciaires	37
IV- Destruction de biens	43
B: ABUS DES DROITS DE L'HOMME	47
I. Kidnapping, violence et exécutions Sommaires	49
II. Destruction des édifices publics et des propriétés par les combattants séparatistes	69
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	76
BIBLIOGRAPHIE	76
AUTRES DOCUMENTS	76
RAPPORTS	76

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BIR: Brigade d'Intervention Rapide

CDC: Cameroun Development Corporation

CEFTA: Centre de Formation Technique Des Armées

CHRDA: Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique

CMTV: Télévision Chillan Muzic

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais

D.O. : Officier Divisionnaire

DDR: Commission de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration

ELECAM: Elections Cameroon

ENEO: Energy of Cameroon

GBHS: Government Bilingual High School

GCE: General Certificate of Education

SAR: Son Altesse Royale

ICG: International Crisis Group

MECUDA: Meta Cultural and Development Association

NDH: Nouveaux Droits de L'Homme

ONG: Organisation Non Gouvernementale

NWR: Région Nord-Ouest

NW-SW: Nord-Ouest et Sud-Ouest

PTA: Association Parents-Enseignants

SWR: Région du Sud-Ouest

Résumé exécutif

Conformément aux principes de protection, l'objectif du présent rapport est de présenter, pour les trois premiers trimestres de 2020, un aperçu global de la situation des droits de l'homme dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du Cameroun. Nous espérons que les différents lecteurs, en particulier les parties prenantes au niveau national et international, s'en serviront comme base de travail pour prendre des décisions éclairées visant à la fois à protéger la population, à établir les responsabilités et à contribuer à la pacification desdites régions .

Les violations et les abus enregistrés dans le présent rapport montrent que les forces de sécurité et les groupes armés non étatiques, ne respectent pas le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire. Il s'agit entre autres de la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son Protocole facultatif, comme l'illustre la torture et la mort du journaliste Samuel Wazizi et le meurtre barbare de Tamassang Comfort AKA Babe Blanche à Muyuka le 11 août 2020 et bien d'autres cas présentés dans le rapport.

De la Convention internationale de 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, comme dans le cas de Tih Trevor et de nombreuses autres personnes qui sont portées disparues jusqu'à ce jour, et donc le rapport en illustre à suffisance.

Le droit à la propriété garanti par l'article 17 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'article 14 de la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples, notamment à travers la destruction des logements et autres habitations tel qu'illustré dans le rapport.

Cette année, les atrocités commises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont atteint des niveaux sans précédent avec la décapitation barbare et spectaculaire d' Afiri Comfort à Muyuka. Les récits documentés dans ce rapport montrent à quel

point la vie est devenue dangereuse dans les deux régions déchirées par le conflit et surtout appellent à la nécessité de rendre des comptes.

Bien que plus de cinquante (50) cas soient documentés dans ce rapport, nous pensons toutefois que des centaines d'autres ne sont pas signalés et certains qui l'ont été sont encore difficiles à documenter du fait de la peur de témoigner qui gouverne désormais les habitants de ces deux régions pris entre deux feux.

Le présent rapport montre également que les violations et les abus sont perpétrés dans presque toutes les localités des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et souligne clairement les responsabilités pour les différents cas.

D'une part, le rapport met en exergue les actes d'abus de nature criminelle de la part de groupes armés non étatiques qui ont transformé la vie dans les villages des deux régions en un véritable cauchemar. Ils procèdent également à des enlèvements contre rançon et des exécutions sommaires.

D'autre part, le rapport indexe également les violations commises par les forces de sécurité et de défense, dont des arrestations arbitraires, de la torture, des détentions illégales, des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et de la destruction des biens.

Ce rapport démontre également que le gouvernement n'a pas un contrôle absolu et effectif sur certaines parties des régions en conflit ; situation qui l'amène à manquer de manière criarde à sa responsabilité de protéger.

Le rapport formule également quelques recommandations essentielles :

- Le gouvernement doit engager un dialogue direct avec les dirigeants séparatistes s'il veut reprendre le contrôle et assurer sa mission régalienne de protection de la population contre les violations et les abus;
- Le gouvernement devrait établir les responsabilités y compris celle de l'armée, juger et condamner les coupables de violations;
- Tous les commandants armés séparatistes et leurs dirigeants civils devraient rappeler leurs combattants à l'ordre et veiller à ce qu'ils respectent les principes du droit international humanitaire;
- Les militants des droits de l'homme et les travailleurs humanitaires devraient être protégés à la fois par les forces de sécurité de l'État et par les séparatistes armés.

INTRODUCTION

Le combat pour le respect et la protection des droits de l'homme est un combat perpétuel. Si aujourd'hui certains pays ont pu s'approprier les droits et libertés fondamentaux en veillant au respect de ceux-ci, en Afrique et au Cameroun particulièrement, beaucoup reste encore faire. En effet bien que le Cameroun ait intégré dans son cadre normatif plusieurs textes des droits de l'homme, il reste que dans la pratique, la réalité est toute autre. Mais comment comprendre, qu'un pays qui se veut démocratique et qui prône la paix, continue d'être le terrain de nombreuses exactions, où les violations et abus sont sans cesse enregistrés surtout depuis l'avènement des deux grandes crises que traverse le Cameroun, notamment la lutte contre le terrorisme dans les régions septentrionales (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua) et la crise sociopolitique dans les régions anglophones ? Pourtant, comme le dit le Dalai Lama : « La paix n'a de signification que là où les droits de l'homme sont respectés, là où les gens sont nourris, et là où les individus et les nations sont libres ».

Il est nécessaire de rappeler que la crise anglophone est née des revendications sécessionnistes dont les causes profondes datent de la réunification des deux Cameroun. Selon le professeur Njoya Oumarou, l'Etat camerounais a contribué à une assimilation progressive des populations anglophones au profit des francophones¹. Selon Francis Beng Nyamnjoh, cette assimilation progressive justifie la dénonciation des anglophones vis-à-vis de la « francophonisation » ou la « francisation » de leur communauté². Pour Mireille Razafindrakote et François Roubaud, on distingue les causes historiques qui commencent avec le mandat franco-britannique de 1916 et les causes immédiates qui commencent avec les revendications corporatistes des avocats et enseignants des zones anglophones³. Le tollé des avocats est juste

¹Njoya Jean, « la constitutionnalisation des droits de minorité au Cameroun : usages politiques du droit et phobie du séparatisme », 2001, p.24-47

²Koning Piet, and Francis Beng Nyamnjoh, *Negotiating an anglophone identity, A study of the politics of recognition and representation in Cameroun*, vol.1. Brill, 1 janvier 2003, 230P

³Mireille Razafindrakote et François Roubaud « sous la crise anglophone au Cameroun : frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités »

la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et a fait éclore des aspirations implicites de la communauté anglophone. Une guerre asymétrique s'est de manière progressive développée au fil du temps entre les rebelles sécessionnistes et les forces régulières de l'Etat, avec en prime des abus multiformes et les violations des droits humains dans les deux régions anglophones.

Selon le dernier rapport de l'ONG Nouveaux Droits De l'Homme⁴, on note au rang des violations et abus de droits humains la pratique de la torture, les traitements cruels, inhumains et dégradants, les arrestations et détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires et sommaires, les kidnappings, la destruction des habitations et des écoles, etc. Plusieurs organisations internationales n'ont cessé de décrier ces nombreuses violations et abus enregistrés du fait de cette crise. Le rapport mondial de Human Rights Watch de 2020⁵ relève la hausse des homicides dans les régions anglophones à l'approche des élections législatives de 2020. Il ressort de ce rapport que, l'armée a incendié des dizaines de maisons ; l'analyse des données de télédétection confirme plus de 50 cas incendies dans les deux zones. Le Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique (CHRDA) a également dressé un tableau encore plus sombre des violations de cette crise anglophone⁶. Amnesty International a déclaré le 6 février 2020⁷, qu'à l'approche des élections législatives qui devraient avoir lieu dimanche 09 février 2020, l'armée du Cameroun s'est livrée à un regain de violence, qui a donné lieu à des dizaines d'homicides et contraint des milliers de personnes à quitter plusieurs zones des régions anglophones. L'organisation "International Crisis Group" (ICG), a lui aussi affirmé dans son rapport mensuel paru le samedi 4 avril 2020, qu'au moins 44 civils, 15 éléments de forces de sécurité et une quarantaine de séparatistes ont été tués dans des violences en mars de cette même année dans les deux régions anglophones du Cameroun. Tout un bilan qui montre que l'ordre social des régions anglophones se trouve sérieusement perturbé.

Le gouvernement camerounais rejette toute responsabilité sur les séparatistes anglophones tandis que ces derniers dénoncent les violations de l'armée camerounaise et disent continuer de combattre pour l'indépendance de leurs territoires⁸. Les groupes armés séparatistes diffusent des images horribles et deshumanisantes sur les plates-formes numé-

⁴report on human rights violations– nsw 2019: the appalling situation of human rights in the anglophone regions of Cameroon

⁵Rapport Mondial 2020 Human Rights Watch

⁶Full report « Evidence of Human Rights Violations and Crimes against Humanity » , jun3, 2019

⁷www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/02/cameroon-rise-in-killings-in-anglophone-regions

⁸Consulté YouTube, document exclusif de TV5 sur les poulx de l'Ambazonie, régions anglophones en crise

riques en vue de semer la terreur et le chaos au sein de l'imagerie populaire.

Cependant, conscient des revendications sociétales des anglophones et à la suite des campagnes de démobilisation, de restauration des valeurs linguistiques, et la prise en compte de la Common Law dans les juridictions anglophones, en octobre 2019, le Président de la République du Cameroun a initié un « grand dialogue national » ; réunissant les acteurs de la société camerounaise, enfin de trouver une solution efficace en vue réduire ou d'éradiquer le chaos observé dans les zones anglophones du Cameroun. Toutefois, le dialogue national organisé sous la houlette du Premier Ministre, Dion Nguté a manqué de crédibilité du fait de l'insuffisance d'inclusion et d'absence de garantie formelle sur l'issue du dialogue. Pour les leaders sécessionnistes, le dialogue national devrait se passer sur un terrain neutre sous les auspices d'une médiation de la communauté internationale⁹. Le dialogue national est considéré par ces derniers comme une farce politique destinée à asseoir la politique impérialiste de l'exécutif Camerounais. L'une des résolutions importantes de ce dialogue a été l'adoption du statut particulier des régions anglophones, voté par le parlement camerounais et promulgué par le Président de la République¹⁰. Malgré ce que certains considèrent comme une avancée notoire dans la résolution de la crise anglophone, les violations et abus des droits humains ne cessent pas et continuent de perdurer de manière horrible et traumatisante. En témoigne la décapitation d'une jeune femme le mardi 11 août 2020, à Muyuka dans la région du Sud-Ouest, par les groupes armés séparatistes, ou des allégations sur les atrocités commises par l'armée camerounaise dans le village de Ngarbuh.

Les bandes armées continuent de sévir durement dans les villes des régions anglophones, où l'on note une baisse drastique de l'activité économique. Ces bandes armées utilisent des moyens peu conventionnels, non conformes et déshumanisants. La collaboration des populations avec les institutions de l'Etat est considérée par ces combattants comme une forme de trahison. Du côté de l'armée camerounaise, on note aussi entre autres des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, la destruction des biens¹¹, etc.

Tous ces actes d'une extrême violence en majorité sur les populations civiles, créent un environnement de terreur. Au regard de cette escalade de violences et d'atrocités, force est de constater que, la population

¹¹Consulté le dossier de la crise anglophone sur www.camerounweb.com

⁹<https://www.google.com/amp/s/amp.dw.com/fr/cameroun-dialogue-national-sur-fond-de-contestations/a-50637041> consulté le 26/08/2020

¹⁰Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun

n'est plus véritablement protégée. La dignité humaine est bafouée sans aucune forme de retenue comme le montrent les multiples vidéos des civils abattus de sang-froid et publiées sur les réseaux sociaux tant par les séparatistes que les militaires. Il y a donc lieu de poser la question de savoir s'il n'est pas temps de requalifier la portée juridique de cette crise / conflit afin de prendre en compte le respect de certains principes fondamentaux du droit international humanitaire.

On peut ainsi citer entre autres, le principe d'humanité, qui interdit d'infliger les maux superflus ou inutiles aux populations qui ne participent pas aux hostilités¹², le principe de distinction, qui interdit que les populations civiles et les biens civils soient l'objet d'attaque de la part des forces armées ; les attaques armées ne devant viser que les objectifs militaires¹³ et le principe de précaution dans les attaques armées qui veut que les opérations militaires soient conduites en veillant constamment à épargner la population civile, et les biens de caractère civil¹⁴.

Dans ce sens, pour présenter cet environnement hostile et la situation des populations civiles, des organisations de la société civile du Cameroun dont Nouveaux Droits de l'homme, Conscience Africaine, Veritas Law Office, les membres de la Coalition de la Société Civile pour la Paix dans le NOSO, se sont attelés à la surveillance et à la documentation des cas de violations et d'abus graves de droits humains dans les deux régions anglophones en 2020. Ce rapport présente donc des allégations largement documentées et vérifiées de violations des droits humains par les deux protagonistes, à savoir les soldats de l'armée camerounaise et d'abus graves de droits humains par les groupes armés séparatistes.

En s'appuyant sur le cadre légal de protection des droits humains aux niveaux national, régional et international, le rapport présente le visage hideux de cette crise. Avec les recommandations adressées à tous les niveaux. Ce rapport plaide ainsi pour, entre autre, la cessation des violations et abus sur les populations civiles, la cessation des hostilités, la réparation des victimes et la reconstruction des régions anglophones en crise. En définitive, le rapport insiste sur l'urgence de l'ouverture de négociations directes entre les représentants du Gouvernement Camerounais et les leaders séparatistes dont la légitimité n'est pas hypothéquée.

¹²Article 3 commun aux Conventions de Genève

¹³Protocole additionnel II, protocole II à la convention des armes classiques de 1996, le protocole III à la convention sur les armes classiques de 1980, les conventions d'Ottawa.

¹⁴Confère L'article 13, paragraphe 1 exige que «la population civile et les personnes civiles jouissent d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires ».

LES ORGANISATIONS IMPLIQUEES

Ce rapport a été possible grâce à l'engagement profond de plusieurs leaders de la société civile camerounaise qui ont ainsi mis à contribution leurs organisations respectives pour la collecte et le traitement des données et informations sur les violations et abus de droits humains sur la période de référence. C'est un exemple réussi de travail en synergie dans une stratégie commune visant un seul et unique objectif : rapporter les violations et abus des droits humains documentés dans le cadre de la crise anglophone. Au-delà des actions individuelles menées au quotidien par ces organisations, il s'agissait avec ce rapport de parler d'une même voix à travers un canal identique.

Ce sont toutes des organisations de promotion et de défense des droits humains, qui travaillent de différente manière pour contribuer à la consolidation de la paix et à la résolution de la crise dans les régions anglophones. Il s'agit notamment de :

- **Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH-CAMEROUN)** est une organisation non gouvernementale (ONG) œuvrant depuis 23 ans dans la protection et la défense des droits de l'homme, avec le siège social de Yaoundé. Cette ONG est l'une des organisations pionnières des droits de l'Homme depuis l'ouverture démocratique des années 90 au Cameroun.

- **Veritas Law Office-Buea est situé à Buea, SO du Cameroun.** Les avocats et les défenseurs des droits de l'homme du service du droit de Veritas ont une formation approfondie et une expérience de haut niveau dans le conseil et la représentation des individus et des organismes dans tous les domaines du droit, tant aux niveaux national qu'international, qu'en matière de surveillance, de documentation et de rapportage sur la crise.

- **Conscience Africaine, branche du Nord-Ouest (African Network of Grassroots Democracy)** est une organisation non gouvernementale dont les missions comprennent la promotion d'une

société pacifique de démocratie et de développement. Sa branche du Nord-Ouest créée en 2012 est basée à Ndop, dans le département du Ngoketunjia.

- Coalition de la société civile pour le retour de la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et les régions touchées par la guerre (Coalition NOSO) : La Mission de la Coalition est de surveiller, documenter et signaler les violations des droits de l'homme et les violations commises dans le contexte de la guerre dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest tout en prônant le retour de la paix dans ces régions et dans d'autres régions touchées. Cette coalition regroupe 30 organisations de la société civile issues des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Centre et du Littoral

MÉTHODOLOGIE

Pour des raisons de crédibilité, ce rapport a adopté la technique connue sous le nom de MDR (Monitoring, Documentation, and Reporting). Elle s'appuie donc sur une approche basée sur le suivi et la documentation des faits dont les moniteurs ont été témoins ou des incidents rapportés par les victimes, les proches des victimes ou les témoins oculaires. Le rapport est basé sur les enquêtes menées dans et autour des lieux où les incidents se sont produits. Dans un premier temps, Nouveaux Droits de l'Homme s'est engagé à recruter des volontaires des associations impliquées dans le monitoring, la surveillance et la documentation des violations.

L'atelier a également permis de s'approprier tous les outils de collecte testés. Les instructeurs se sont ensuite entretenus avec diverses sources d'information. Des entretiens en face-à-face ont été menés avec des acteurs étatiques, des témoins, des proches des victimes et les victimes elles-mêmes. Des entretiens téléphoniques et WhatsApp ont été utilisés soit pour collecter des informations supplémentaires, soit pour vérifier certaines informations. Les équipes se sont rendues dans des villages et des villes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour les entretiens. Au Nord-Ouest, il s'agissait de Bamenda, Ndop, Mbengwi, Kumbo, Nkambe; et dans le Sud-Ouest, de Buea, Muyuka, Mautu, Tiko, Mamfe, Kwakwa, Eyumojock.

Des formulaires et des guides d'entretiens ont été élaborés pour recueillir des informations. Toutes les déclarations contenues dans ce rapport ont été confirmées par au moins deux sources d'informations telles que les différentes victimes, témoins, autres contacts ou preuves physiques (photos, rapports médicaux, etc.) et les médias. Au total, environ cent (100) personnes ont été interrogées sur les cas traités dans ce rapport.

Pour diversifier les sources d'informations sur les incidents, les moniteurs ont consulté des pages Facebook et des groupes WhatsApp dédiés. Ils ont également consulté la presse écrite et

les sites d'information traitant soit des cas concernés, soit de la crise en général.

Par la suite, NDH a organisé des mini-ateliers pour consolider les données et le travail de terrain, et enfin, un atelier de validation finale du projet de rapport auquel ont participé des connaisseurs du contexte et du contenu.

Le rapport présente quarante et un (41) cas de violations et abus des droits humains. Ces affaires concernent près de cent soixante (160) victimes, dont la plupart sont des civils.

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, l'identité des sources interrogées pour ce rapport ne peut être révélée bien que certains témoins et victimes aient accepté que leurs noms puissent être divulgués. Cependant, afin de contribuer à la recherche des personnes victimes de disparitions forcées et de faciliter leur réinsertion dans le circuit judiciaire, des images et des noms ont été présentés dans ce rapport.

Dans le même ordre d'idées, le rapport met en évidence des images. Il s'agit uniquement de présenter les atrocités telles qu'elles sont vécues dans les régions anglophones. Le but est de sensibiliser la communauté sur l'aggravation de la situation et l'urgence des actions à prendre.

CLARIFICATIONS DE CERTAINES EXPRESSIONS UTILISÉES

Pour faciliter la compréhension, quelques expressions inhabituelles, spécifiques au contexte local, ont été définies ci-dessous :

Ekelebe : Nom donné aux forces de sécurité par des Camerounais anglophones. En fait, cela signifie un fou.

Jambe noire : Expression utilisée par les combattants séparatistes pour décrire tous ceux qui divulguent des informations à l'armée camerounaise sur leur position. En termes d'ordre, cela signifie un traître.

Pidgin English: Lingua franca locale.

Charms : Amulettes.

Violations des droits de l'homme : actes ou omission contre les droits de l'homme commis par des acteurs étatiques et non-respect des obligations de l'Etat en matière de droits de l'homme.

Abus des droits de l'homme : actes contre les droits de l'homme commis par des acteurs non étatiques.

Amba boys: combattants séparatistes.

Bush : Forêt

Habeas corpus : est une procédure judiciaire qui est utilisée pour amener les juges à statuer sur la légalité de la détention d'une personne.

A: VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

Plusieurs actes de violations des droits de l'homme ont été documentés dans ce rapport. Celles-ci incluent les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, la destruction de biens.

Le rapport note que les arrestations et détentions arbitraires sont une pratique très courante des forces de sécurité et de défense. De nombreux cas d'arrestations massives ont eu lieu lors d'opérations de nettoyage menées par l'armée. Ces arrestations systématiques sont très souvent suivies de détention. Cette pratique a permis à certains fonctionnaires de concevoir de nouvelles pratiques de corruption et des moyens pour extorquer des fonds aux victimes et à leurs proches. Par exemple, plusieurs personnes ont affirmé avoir payé en nature ou en espèces avant d'être relâchées par les forces de sécurité et de défense qui les maintenaient en détention.

I-DISPARITIONS FORCÉES

Selon l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, on entend par disparition forcée, « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ».

Plus intéressant encore, la même Convention indique très clairement qu'aucune circonstance exceptionnelle quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'un état de guerre ou d'une menace de guerre, d'une instabilité politique interne ou de tout autre état d'urgence, ne peut être invoquée pour justifier une disparition forcée¹⁵. Le Cameroun est signataire de cette Convention ; il s'est donc engagé à ne pas commettre d'actes contraires aux objectifs de la Convention ou à sa raison d'être.

De son côté, bien qu'il ne traite pas spécifiquement des disparitions forcées, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), incorporé dans la Constitution du Cameroun, établit l'obligation pour le Cameroun d'assurer l'accès à la justice pour tous ses citoyens (accès aux juges, accès et disponibilité de recours judiciaires).

¹⁵ Lire Article 1er al. 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

1. Le cas de Samuel Ajiekah Abuwe (Samuel Wazizi)



Samuel Wazizi

Le journaliste camerounais Samuel Wazizi, arrêté en Août 2019 pour avoir critiqué la gestion gouvernementale de la crise anglophone, est décédé en détention selon un communiqué officiel du Gouvernement. Ces dernières nouvelles ont été données par le journal de 20 heures du 2 juin 2020 de la chaîne Equinoxe Télévision, après que les avocats de Wazizi ont déposé une requête en habeas corpus devant le tribunal de Grande Instance du Fako à Buea. Wazizi a travaillé pour CMTV, un radiodiffuseur local basé dans la région Sud-

ouest. Le lendemain, des associations de journalistes ont confirmé sa mort, ajoutant qu'il était décédé après avoir succombé à la torture dans un centre de détention.

Des sources policières ont déclaré que M. Wazizi avait été arrêté par les éléments du 21^e bataillon d'infanterie motorisée le 1^{er} Août 2019, après s'être présenté lui-même à la sécurité publique de Muea à Buea. De sources proches de la victime, il s'est présenté à la police pour répondre à la convocation de la Police qui lui avait été remise quelques jours plus tôt ; il est allé là-bas pour entendre pourquoi il était convoqué sans savoir que les agents de sécurité avaient un programme caché de l'arrêter. Malgré plusieurs pressions exercées par des journalistes, sa famille, des avocats et des militants des droits de l'homme, le lieu de détention de ce dernier est resté secret. Ce n'est que le 5 juin 2020, qu'un communiqué de presse du Ministère de la Défense l'a déclaré mort en détention.

Le cas de Wazizi présente un cas flagrant de violations des droits de la personne humaine, y compris la détention illégale, la disparition forcée pendant 10 mois ainsi que le droit à la vie.

Comme nous l'expliquerons ci-dessous, le cas de Wazizi présente est une situation flagrante de de violations de droits, y compris la détention illégale, la disparition forcée pendant 10 mois, la torture et/ou la négligence ayant entraîné la mort en détention.

Où est le corps (cadavre) de Samuel Wazizi ?

C'est la question que se posent la famille et les avocats du journaliste depuis le 5 juin 2020 lorsque le gouvernement a annoncé qu'il était décédé d'une sévère septie et non d'une torture sévère. Dans le même communiqué, le gouvernement a déclaré qu'il était décédé le 17 août 2019 à Yaoundé. Pourtant, le corps de Samuel Wazizi n'a jamais été remis à la famille.

L'avocat principal de Wazizi, l'avocat Nkea Emmanuel, affirme qu'une demande a été déposée auprès du tribunal de Grande instance du Fako pour obtenir des éclaircissements sur la situation de Samuel Wazizi. Aucune mesure appropriée n'a été prise depuis le dépôt de la demande le 11 juillet 2020.

Il est à noter que l'ambassadeur de France, après son audition avec le Président Paul Biya le 5 juin 2020, a indiqué qu'il avait discuté de la mort du journaliste avec le Président de la République et que ce dernier s'était engagé à ordonner une enquête sur les circonstances de sa mort.

Au moment de la clôture de ce rapport, l'enquête n'a toujours pas été officiellement ordonnée et la famille n'a toujours pas non plus reçu le cadavre de Samuel Wazizi.

2. Arrestation et disparition de Tih Trevor Atsinbon (30 ans) à Muyuka, département du Fako, SO



25

Tih Trevor Atsinbon

Tih Trevoh, faisait partie d'un groupe de 35 personnes (hommes, garçons et femmes) arrêtés par les militaires à Owe Road Muyuka le 3 février 2020 à 9 heures. L'arrestation massive était le résultat de la répression précédant les deux élections du 9 février 2020.

L'arrestation massive était le résultat des vastes opérations militaires conduites en prélude des élections couplées municipales et législatives du 9 février 2020. Puisque les combattants séparatistes avaient clairement menacé que ces élections dans les régions anglophones ne se tiendraient pas et avaient promis de les perturber. Les forces de sécurité et de défense ont donc pris des mesures dites « dissuasives » ou « préventive » à travers des ratissages ayant abouti à des arrestations massives dans des zones soupçonnées d'être des bastions séparatistes selon des sources concordantes. Selon des proches, certaines personnes ont été libérées, car



Image
d'une arrestation
massive

elles ont payé un montant de 10 000 FCFA chacune, et les autres ont été conduites à la police judiciaire de Buea où elles ont passé la nuit. Selon les proches de Trevor, ils n'ont pas pu trouver leur fils à la police judiciaire. Après avoir discuté avec le chef de la police judiciaire, le commissaire Nzobang, ils ont été informés que leur fils et quatre autres avaient été emmenés par les militaires tôt ce matin-là (4 février). Suite à ces informations, ils se sont rendus au centre de commandement militaire et on leur a dit que leur fils n'était pas là et on leur a raconté la même histoire à la légion et à la brigade de gendarmerie. La recherche sans succès a duré 5 jours avant que la famille décide de demander l'aide des défenseurs des droits humains et des avocats. Le 10 mars 2020, Veritas Law Office, a saisi le procureur du tribunal militaire de Buea. Ce dernier a demandé une plainte officielle ; laquelle a été déposée le 11 mars 2020. Au moment de la rédaction de ce rapport, Trevor n'a toujours pas été retrouvé et la plainte déposée devant le procureur militaire est restée sans suite.

II-ARRESTATIONS ILLÉGALES ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Plusieurs traités dûment ratifiés par le Cameroun interdisent les arrestations et détentions arbitraires. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule que : « 1. *Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévue par la loi.* 2. *Tout individu arrêté sera informé, au moment de son arrestation, des raisons de cette arrestation et recevra notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre lui.*¹⁶ ». Cette disposition est encore incluse dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁷ .

La Constitution du Cameroun et plus particulièrement le Code de procédure pénale traite clairement des arrestations et détentions arbitraires¹⁸ . La Constitution fixe également les conditions légales d'arrestation et de détention¹⁹ .

Code de procédure pénale

Article 30 alinéa 1 : L'arrestation consiste à appréhender une personne en vue de la présenter sans délai devant l'autorité prévue par la loi ou par le titre en vertu duquel l'arrestation est effectuée.

Article 31 : Sauf cas de crime ou de délit flagrant, celui qui procède à une arrestation doit décliner son identité, informer la personne du motif de l'arrestation et le cas échéant, permettre à un tiers d'accompagner la personne arrêtée afin de s'assurer du lieu où elle est conduite.

Article 37 : Toute personne arrêtée bénéficie de toutes les facilités raisonnables en vue d'entrer en contact avec sa famille, de constituer un conseil, de rechercher les moyens pour assurer sa défense, de consulter un médecin et recevoir des soins médicaux, et de prendre les dispositions nécessaires à l'effet d'obtenir une caution ou sa mise en liberté.

Article 119 alinéas 2 a) Le délai de la garde à vue ne peut excéder quarante-huit (48) heures renouvelables une fois.

Article 122 alinéas 1 a) Le suspect doit être immédiatement informé des faits qui lui sont reprochés. Il doit être traité matériellement et moralement avec humanité

Alinéas 3 La personne gardée à vue peut, à tout moment, recevoir aux heures ouvrables la visite de son avocat et celle d'un membre de sa famille, ou de toute autre personne pouvant suivre son traitement durant la garde à vue.

¹⁶Article 9 alinéa 2 du Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

¹⁷Cf. Article 4 du Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

¹⁸PIDCP, article 9

¹⁸Code de procédure pénale, livre 6, titre 1, article 584 et suivants

¹⁹Articles 30 et suivants, 118 et suivants, 121, 122, 123, 124

3. Le journaliste Kingsley Njoka Fomunyuy, arrêté, et détenu au secret. Actuellement à la prison centrale de Yaoundé en cours de procès



Kingsley Njoka

Kingsley Njoka, journaliste indépendant, est actuellement détenu temporairement à la prison centrale de Yaoundé. Il a été arrêté par les forces de sécurité à Douala en mai 2020 et maintenu au secret pendant 24 jours.

Dans un entretien avec son avocat, on nous a dit que «son arrestation est liée à sa critique sur la manière dont les autorités camerounaises ont géré la crise dans les régions anglophones du Cameroun»²⁰.

Une fois de plus, nous avons rencontré l'un de ses collègues journalistes basés à Buea qui a déclaré : «Il est très préoccupant que des journalistes camerounais tels que ceux qui rendent compte du conflit anglophone soient détenus au secret, régulièrement liés à des terroristes et jugés par des tribunaux spéciaux ... »

Le porte-parole du Ministère de la défense, le colonel Cyrille Serge Atonfack Guemo a fait une déclaration sérieuse dans les médias contre Kingsley Njoke, l'accusant d'avoir servi comme officier logistique pour un groupe armé. Le colonel a déclaré que Kingsley était membre d'un groupe séparatiste clé à Kumbo, département du Bui, région du Nord-Ouest du Cameroun .

Il convient de noter que cette déclaration du Ministère de la Défense (partie au conflit) viole le sacro-saint principe de la présomption d'innocence. Les déclarations du porte-parole du ministère de la Défense sont des accusations graves qui jettent le doute sur le fait que Njoke Kingsley peut s'attendre à un procès juste et équitable.

Remarque: Notre tentative le 25 juillet 2020, de rencontrer Kingsley à la prison centrale de Yaoundé n'a pas abouti car n'avons été autorisé.

²⁰Equinoxe television's La Vérité en face

4. Arrestation illégale et détention arbitraire de 13 personnes dans le village de Bangolan, arrondissement de Babessi, département du Ngoketunjia

Le village de Bangolan a été considéré selon des sources dignes de foi, comme l'un des bastions des activités séparatistes. C'est la raison pour laquelle, le 13 mai 2020, une patrouille de soldats a pris d'assaut des maisons dans la zone entre 1 heure et 5 heures du matin, arrêtant 13 personnes. Cette opération militaire a été menée sans mandat, et aucune raison n'a été donnée pour leur arrestation. Les arrestations ont été effectuées de manière indigne selon des témoins et des sources familiales. Certains ont été enlevés de leur lit de couchage pratiquement nus et transportés dans des véhicules militaires vers un centre de santé baptiste local à Bangolan transformé en camp militaire temporaire. Ils y ont passé 3 jours avant d'être transférés à la Compagnie de gendarmerie de Ndop et détenus au secret pendant 14 jours, selon une alerte de l'organisation Mandela Center.

Cependant, les membres de la famille et les amis des treize personnes détenues n'ont été autorisés à leur rendre visite à la Compagnie de gendarmerie à Ndop qu'après une déclaration d'une organisation de la société civile demandant leur libération immédiate et inconditionnelle²¹. Les victimes ont ensuite été transférées à Bamenda (à la brigade de Gendarmerie à mile 4 Nkwen) le 26 mai 2020 très tard dans la soirée, où elles ont passé la nuit avant d'être présentées au Procureur de la République près du Tribunal militaire de Bamenda.

Le Procureur a accordé le même jour, une libération sous caution à la personne la plus âgée du groupe (78 ans) pour des raisons de mauvaise santé. Les douze (12) personnes restantes ont été transférées à la Prison centrale de Bamenda. Le 11 juin 2020 (29 jours après), onze (11) d'entre elles ont été officiellement inculpées de collaboration avec des séparatistes armés et de ne pas posséder de pièces d'identité. Ils ont ensuite été libérés sous caution. Une (1) personne a été accusée de collaboration avec des séparatistes armés et du meurtre d'un gendarme à Bangolan en 2017.

²¹Alert N°62/MCI du 23 mai 2020 par Mandela Center international

5. Arrestation et détention arbitraire d'un charpentier de 42 ans à Ndop, mile 25

Le mercredi 1er juillet 2020, des militaires ont pris d'assaut la maison d'un charpentier de 42 ans. Puis ils l'ont arrêté et emmené au commissariat de police de Ndop où il a été détenu. Certains de ses effets personnels, dont 03 téléphones et autres objets de valeur, ont également été pris. Il a été arrêté vers 06 heures du matin sans aucun mandat d'arrêt, ni aucune raison de son arrestation. Les membres de sa famille soupçonnaient que son arrestation était liée à la crise en cours, des cas similaires ayant été enregistrés dans la région. Certaines sources familiales ont déclaré qu'il avait été détenu au secret pendant 14 jours. Son arrestation illégale et sa détention arbitraire ont duré 30 jours avant d'être libéré le jeudi 30 juillet 2020. Les téléphones et autres objets confisqués ne lui ont pas été remis.

6. Arrestation et détention arbitraire de 2 civils dans le village de Baba 1, arrondissement de Babessi, région du Nord-Ouest

Le 26 janvier 2020, des gendarmes ont arrêté le Chef de quartier de Meya et le jeune Président du même quartier, à leurs domiciles respectifs sans mandat d'arrêt et les ont transportés à la Brigade de gendarmerie Babessi. On leur a dit que le motif de leur arrestation était dû au fait qu'ils collaboraient avec le groupe des séparatistes armés en collectant de l'argent auprès de la population sur instruction dudit groupe. Ils ont été détenus jusqu'au 14 février 2020, puis déférés au parquet pour être présentés devant le Procureur général près du tribunal militaire de Bamenda. Ils ont ensuite été libérés sous caution le samedi 15 février 2020. Ils ont été détenus pendant 19 jours.

²²Alert N°75/MCI du 14 Juillet 2020 par Mandela Center international.

7. Arrestation et détention arbitraire de 15 personnes à Baba 1

Le 06 janvier 2020, un contrôle mixte de gendarmes et de l'armée est venu à Baba 1, arrêtant des gens au hasard dans différents quartiers du village et les accusant de parrainer le terrorisme. Certaines personnes arrêtées avaient en leur possession des reçus de taxation émis par les combattants séparatistes.

Ces personnes ont déclaré qu'elles ont été détenues sans jamais être enregistrées dans le registre de la gendarmerie. Notre enquête sur la question, a révélé que les combattants séparatistes du département de Ngoketunjia avaient mis en place un système de collecte des impôts dans tous les villages. Et ceux qui payaient leurs impôts recevaient en retour un reçu avec le montant exact payé. Bien qu'aucune somme spécifique n'ait été prélevée sur un individu, certains ont confirmé avoir payé de l'argent allant de 2000 à environ 15000 francs parce qu'ils y étaient contraints.



Des membres de famille des victimes ont affirmé qu'aucun d'entre eux n'avait été autorisé à voir leurs proches pendant les 03 premiers jours de détention. Les victimes ont déclaré qu'elles ont été autorisées le 4^e jour de détention à appeler leurs familles. Selon leurs récits, les gendarmes en service leur avaient donné cette autorisation parce qu'ils voulaient que les familles payent pour leur libération à raison de 100.000 FCFA chacun ; si ce paiement n'était pas fait, les personnes arrêtées seraient transférées à la Brigade de compagnie de Ndop pour le tribunal militaire de Bamenda, selon les mêmes récits.

C'est sous cette menace, que les victimes ont pour la plupart appelé les amis et proches qui sont venus avec des sommes allant de 30.000 à 100.000 francs. Ceux dont la famille a payé l'argent ont été libérés immédiatement et cela a continué jusqu'à environ quatre jours plus tard, lorsque la dernière personne a été libérée. Certains ont donc passé 4 jours en détention tandis que d'autres ont passé 8 jours selon le moment où l'argent a été payé. Les victimes ont déclaré que l'argent avait été remis directement aux gendarmes en service.

8. Arrestation et détention arbitraire d'un producteur de vin de palme âgé de 37 ans dans le village de Baba 1, Ndop

33

Un fabricant de vin de palme de 37 ans a été arrêté le 18 janvier 2020 par des soldats au village de Baba 1, alors qu'il revenait de ses activités quotidiennes et emmené à la Brigade de gendarmerie de Babessi. Il était accusé de collaboration avec des séparatistes armés. Selon des sources familiales, le gendarme a demandé à la famille de payer la somme de 500 000 francs avant sa libération. La famille n'ayant pas pu payer, il a été transféré à Bamenda et présenté au procureur militaire le 14 février 2020.

Ce n'est que le mardi 18 février 2020, un mois après son arrestation, que le fabricant de vin de palme a été libéré.

9. Vingt deux (22) personnes arbitrairement arrêtées et détenues à Bamunka dans l'arrondissement Ndop

Entre le 22 juin et le 4 juillet 2020, les militaires ont lancé une opération visant à arrêter les membres de famille de combattants séparatistes présumés dans le village de Bamunka. Selon 03 victimes que nous avons interrogées, il y avait à la fois des hommes et des femmes sans pouvoir préciser le nombre d'hommes ou de femmes arrêtés.

Des sources familiales et des témoins nous ont dit que la plupart de ces arrestations ont eu lieu entre minuit et 5 heures du matin, conduites au poste de police du district de Ndop. Des sources familiales ont également ajouté que c'était le maire de l'arrondissement de Ndop qui avait ordonné leur arrestation, affirmant que les membres présumés de la famille de séparatistes armés avaient nié avec véhémence de révéler l'identité des combattants séparatistes auprès des autorités publiques.

Après une trentaine de jours de détention dans les locaux du Commissariat de Ndop, ils ont finalement été libérés le 30 juillet sans avoir été présentés à aucune autorité judiciaire.

10. Deux (02) étudiants de 20 et 22 ans, arbitrairement arrêtés et détenus à Baba 1-Ndop

Dimanche 9 Août 2020, deux étudiants de sexe masculin ont été arbitrairement arrêtés au quartier Meya de Baba 1, par des gendarmes. Des témoins interrogés révèlent qu'ils avaient été arrêtés par des gendarmes en patrouille et emmenés à la brigade de gendarmerie de Babessi. Selon la famille, ils ont été libérés le 14 août 2020 après le paiement de la somme de 20.000 francs pour les deux.

11. Cinq (05) personnes arbitrairement arrêtées et détenues à Kingang Baba 1, Ndop

Le 15 Août 2020, entre 8h30 et 9h30, des soldats sont entrés dans le quartier de Kingang (à côté du couvent au centre de santé St. Monica) en tirant à balles réelles sans sommation. Les militaires ont fait irruption de force dans environ 10 maisons, arrêtant brutalement 05 habitants du village. Ils ont été emmenés à la brigade de gendarmerie Babessi où ils ont été détenus. Deux téléphones portables et 16 000 francs ont également été emportés.

Environ 9 heures après les arrestations, les cinq (5) villageois ont été libérés. Cependant, les deux (2) téléphones et la somme de 16 000 francs pris par les militaires n'ont pas été restitués.

12. Deux (02) habitants de Baba 1 arbitrairement arrêtés et détenus

Le 16 Août 2020, vers 8 heures du matin, des soldats sont entrés dans Baba 1 à la recherche de membres du groupe séparatiste armé qui auraient monté une barricade le long de la route Bamenda-Banso. L'opération a conduit à l'arrestation de deux (02) habitants du village. Ils ont tous été conduits à la brigade de gendarmerie de Babessi où ils ont été détenus pendant 11 jours avant d'être transférés à Bamenda. Le procureur militaire leur a accordé une libération sous caution le 16 septembre 2020 après un total de 30 jours de détention.

13. Douze (12) personnes arbitrairement arrêtées et détenues à New Layout, Ndop

Selon une victime et des témoins, l'incident s'est produit le 13 Août 2020 lorsque des policiers bien armés ont pris d'assaut les maisons et arrêtés 12 hommes qui ont été conduits au poste de police de Ndop. Les sources que nous avons interrogées nous ont dit qu'ils étaient accusés de collaborer avec les groupes séparatistes et d'avoir refusé de les dénoncer.

Ils ont passé une journée en détention et le lendemain, on leur a dit d'appeler les membres de leur famille respectifs pour apporter 25 000 francs chacun. Des sources familiales ont confirmé que ledit montant avait été versé par chacun d'eux au policier en service la veille de leur libération le vendredi 14 Août 2020.

III-EXÉCUTIONS EXTRAJUDICIAIRES

Les exécutions extrajudiciaires violent le droit à la vie. Un homicide extrajudiciaire désigne un homicide commis délibérément par ou avec le consentement d'un agent public, sans procès préalable. Des circonstances exceptionnelles, notamment un état de guerre ou une menace de guerre, une instabilité politique à l'intérieur du pays ou toute autre situation d'urgence publique, ne peuvent être invoquées pour justifier de telles exécutions. De telles exécutions ne doivent en aucun cas avoir lieu, y compris dans des situations de conflit armé interne, du fait d'un usage excessif ou illégal de la force.

La protection du droit à la vie est la base de la protection de la dignité humaine en temps de paix ou de guerre. Plusieurs instruments juridiques protègent contre les exécutions extrajudiciaires. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, des Conventions de Genève et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

La Constitution du Cameroun le réitère en déclarant dans son préambule que « Toute personne a droit à la vie et à l'intégrité physique et morale. Elle doit être traitée avec humanité en toutes circonstances. En aucun cas elle ne peut être soumise à des tortures cruelles, inhumaines. Ou un traitement ou une peine dégradante. »

Les exécutions extrajudiciaires contrastent fortement avec les droits fondamentaux protégés par la Constitution du Cameroun et tous les instruments internationaux des droits de l'homme ainsi que le Code de procédure pénale. Tous ces instruments proclament le droit à la vie, le droit à un procès équitable ainsi que la présomption d'innocence qui est garanti à un suspect même s'il est pris en flagrant délit.

14. Quatre (4) jeunes hommes non armés sommairement exécutés à Buea, RSO



Le jeudi 28 mai 2020, les militaires ont mené un raid autour du quartier de Upper Bundouma à Buea. Cela a conduit l'exécution de quatre (4) jeunes hommes non identifiés et non armés. L'incident s'est déroulé dans un bâtiment inachevé, où les jeunes hommes auraient été surpris en train de se droguer avec de la marijuana avant d'être exécutés par les militaires. Selon des témoins oculaires que nous avons interrogés, le bâtiment a été perquisitionné par les militaires et des voix de jeunes hommes pleurant sous la douleur des passages à tabac ont été entendues pendant près de 45 minutes avant les coups de feu.

L'accès aux lieux de l'incident a été restreint pour les habitants, mais après que les autorités administratives de Buea ont visité les lieux, les cadavres des victimes ont été emmenés à la morgue de l'hôpital de Buea. Quelques journalistes des médias

locaux comme le journal The Post, la station de radio Media Africa à Buea qui ont visité le bâtiment, ont raconté qu'il n'y avait apparemment aucune arme trouvée dans le bâtiment, à l'exception du fait que le bâtiment semble être un point de rencontre pour les consommateurs de marijuana. Il est également allégué qu'une personne a survécu à la fusillade et a été emmenée par l'armée vers une destination non divulguée et au moment de ce rapport, on ne sait toujours pas où elle se trouve. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas du premier cas d'exécutions extrajudiciaires à Buea dans le contexte de la crise anglophone.

Le cabinet Veritas Law a également rapporté d'une affaire le 30 juillet 2018, où cinq (5) jeunes hommes de la localité de Bakweri Town toujours dans l'arrondissement de Buea, ont été massacrés dans des circonstances similaires. Il a aussi rapporté le 27 septembre 2018 que l'armée a ciblé et tué sept (7) civils identifiés non armés dans un complexe de la rue Ikundi dans le quartier Babuti de la ville de Buea dans le département du Fako de la région du Sud-ouest du Cameroun. Aucun de ces cas n'a jamais fait l'objet d'enquêtes malgré les appels des défenseurs des droits humains locaux et internationaux.

15. Un charpentier de 40 ans sommairement exécuté dans le village de Babungo, département du Ngoketunjia, NO

La victime, un charpentier de 40 ans, a été arrêtée par les militaires dans le village de Babessi le 18 janvier 2020 et détenue à la brigade de gendarmerie, où il a passé 5 jours. Elle a ensuite été abattue le 22 janvier 2020 et son cadavre déposé au bord de la route dans le village de Babungo selon des informations que nous avons obtenues de sources familiales et d'un témoin.

Selon un proche de la victime qui raconte, le charpentier a d'abord été arrêté pour non possession de pièces d'identité. Au moment de son arrestation et pendant sa détention, les gendarmes ont découvert que son frère était membre d'un groupe séparatiste et les accusations se sont transformées en complicité avec des séparatistes armés. Le jour où il a été tué, il aurait été enlevé de sa cellule de détention et transporté dans un véhicule vert de la gendarmerie pour un transfert à la brigade de la Compagnie à Ndop. Son cadavre a été retrouvé quelques heures plus tard avec des traces de balles selon de nombreuses sources.

16. Exécution sommaire d'un motocycliste à Bamunka, Ndop

Le 10 janvier 2020, les militaires sont entrés dans le quartier de Mbanka dans la campagne de Bamunka, ont utilisé leurs armes pour tuer un motocycliste, quelques heures à peine après leur confrontation avec un groupe armé.

Le motocycliste a été abattu alors qu'il transportait les marchandises de ses clients depuis une supérette non loin de Mbanka. Selon des témoins et des sources familiales, sa carte d'identité a d'abord été saisie par les mêmes militaires environ une heure avant sa mort. Il aurait été tué par balle sur le coup alors qu'il sur sa moto. Sa famille a déclaré qu'il était accusé de complicité avec les combattants séparatistes par l'armée qui aurait affirmé qu'il connaissait le camp des combattants séparatistes dans ladite localité mais avait refusé de les y emmener.

17. Cinq (5) personnes dont 03 civils, tués dans un raid militaire à Ndu, département de Ndonga Mantung

C'est dans la nuit du 28 au 29 juin 2020 que les militaires sont entrés dans l'enceinte du village de Mbawrong, où se cachaient des séparatistes armés. Ils ont commencé à tirer aveuglement. Cela a entraîné le meurtre de trois (3) civils, quatre (4) séparatistes armés tandis que trois (3) autres civils ont été grièvement blessés. Les trois (3) civils gravement blessés après avoir reçu des balles ont été immédiatement transportés par les militaires à l'hôpital du village de Ntaba. L'un d'eux est mort en chemin ; alors qu'un autre est mort à leur arrivée à l'hôpital. Le seul survivant a été transféré à l'hôpital de Sabong Garri dans l'arrondissement de Nwa.

Des témoins ont ajouté qu'avant d'affronter ces combattants séparatistes, l'armée était au courant que les civils qui avaient été kidnappés le même jour par des combattants séparatistes étaient toujours détenus. Parmi les cinq (5) civils tués, deux étaient des bergers peuls et des occupants de l'enceinte où les séparatistes armés avaient passé la nuit de force selon un témoin. Trois des personnes tuées avec le seul survivant étaient des chauffeurs et des conducteurs de camions, contenant des marchandises ; lesquels camions avaient été incendiés par le groupe armé.

18. Un mécanicien de 30 ans abattu à Baba 1

Le 7 février 2020 à Mbaghangha, des soldats à bord de 3 camions militaires ont pris d'assaut le garage du jeune homme à l'aube, brûlant des motos en réparation avant de l'emmener. La victime était sourde et muette car elle ne pouvait parler qu'en utilisant la langue des signes.

Quelques heures plus tard, son cadavre a été découvert dans une autre partie du même quartier avec des blessures par balle, selon des témoins. Le jeune homme était accusé d'avoir réparé les motos utilisées par les séparatistes armés, selon deux témoins qui sont apprentis dans ledit garage et étaient également présents lors de l'opération militaire.

19. Un guérisseur traditionnel capturé, tué, son corps découpé en morceaux, dans le quartier de Mbaghangha Baba 1

Le 7 février 2020 au matin, les militaires ont attaqué le quartier de Baba 1 et ont brûlé une maison avec tout son contenu. Selon des témoins et des sources familiales, la maison appartenait à un guérisseur traditionnel accusé d'avoir immunisé des combattants séparatistes du village contre l'atteinte des balles.

Selon des informations corroborées que nous avons recueillies auprès des témoins et de sources familiales, les militaires ont envahi et incendié la maison en l'absence de son occupant, qui s'était enfui dans les buissons après avoir obtenu des informations sur l'opération militaire. Immédiatement, ils ont incendié la maison, le propriétaire de la maison qui était caché dans la brousse non loin, est sorti de sa cachette pour affronter les militaires. Il a été capturé, tué et son corps a été coupé en morceaux.

IV. DESTRUCTION DE BIENS

La protection des civils et de leurs biens en temps de guerre ou de conflit interne est un principe fondamental du droit international humanitaire. Pour rappel, tout bien - meuble ou immeuble, privé ou public - qui ne présente, au combat, aucun intérêt militaire spécifique, bénéficie d'une protection générale. Pendant le combat, tout bâtiment qui est normalement de caractère civil est présumé civil jusqu'à ce qu'il en soit établi autrement.

Cette protection accordée à tous les biens de caractère civil s'entend de l'immunité contre les attaques, la destruction ou l'appropriation illicite. Une violation à grande échelle de cette dernière règle peut être considérée comme une infraction grave.

Dans une situation normale, le Code Pénal Camerounais punit quiconque détruit, même partiellement, tout bien appartenant, en tout ou en partie, à une autre personne, ou greffe en faveur d'une autre personne.

20. Des maisons brûlées par les militaires dans le quartier de Mbanghangha Baba 1 Ndop

Le 7 février 2020, les militaires ont incendié des maisons à Baba 1. Des sources ont révélé que cela avait commencé très tôt le matin à 4 heures du matin. Des militaires à bord de 3 camions militaires sont entrés dans le village et ont commencé à tirer aveuglement en se dirigeant vers le quartier de Mbanghangha. Une source a affirmé que ce quartier est occupé par les membres des groupes armés. Quelques heures plus tard, les militaires ont incendié les maisons entières. Ils sont entrés par effraction dans un magasin de cosmétiques et ont pillé des marchandises selon des témoins. Le contenu restant de la boutique ainsi que d'autres propriétés de certains occupants ont tous été brûlés.

Les militaires avaient dans leurs opérations précédentes dans le même le village, brûlés des maisons se situant près de la route selon des témoins habitants le village



21. Une maison brûlée à Mbanka-Bamunka Rural à Ndop

Le 10 janvier 2020, les militaires ont brûlé une maison dans le quartier de Mbanka, village de Bamunka près du palais de Bamunka Fon. Cette maison aurait été incendiée lorsque les militaires sont entrés dans le quartier. Le propriétaire de la maison était accusé d'être combattant séparatiste selon des témoins. Quelques heures à peine après l'incendie, il y a eu un grave affrontement entre les deux forces belligérantes qui a duré près de deux heures et a conduit à la mort de certains combattants séparatistes.

Selon les informations recueillies auprès de certains villageois, le propriétaire de ladite maison était accusé de collecter de l'argent et des biens auprès des villageois afin de les fournir aux combattants séparatistes.



B: ABUS DES DROITS DE L'HOMME

Les groupes armés séparatistes ont établi une présence continue et apparemment soutenue dans les zones rurales des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'accès à ces zones est devenu un parcours effrayant et traumatisant. Un moniteur a payé le prix en documentant l'assassinat du maire de Mamfe.

I. KIDNAPPING, VIOLENCE ET EXÉCUTIONS

SOMMAIRES

En droit international et national, nul ne peut être autorisé à enlever la vie d'un autre individu, sauf dans des situations de conflit armé si cela est fait conformément aux principes du droit international humanitaire (entre combattants, en tenant compte de la nécessité militaire et de la proportionnalité).

Selon le 2e Protocole additionnel aux Conventions de Genève, toutes les personnes qui ne participent pas directement ou ne participent plus aux hostilités, qu'elles soient ou non privées de liberté, ont droit au respect de leur personne, de leur honneur, de leurs convictions et de leurs pratiques religieuses. Elles seront en toutes circonstances traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable .

Il est ainsi interdit de porter atteinte à la vie, à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes « non-combattants» (personnes qui ne prennent pas part aux hostilités), en particulier le meurtre, les traitements cruels tels que la torture, la mutilation ou toute forme de châtimeut corporel; punition collective; la prise d'otages; les atteintes à la dignité de la personne, en particulier les traitements humiliants et dégradants, le viol, la prostitution forcée et toute forme d'attentat à la pudeur; les menaces de commettre l'un des actes ci-dessus, etc. Au niveau national, le Code pénal traite des arrestations et séquestrations, meurtres, assassinats, coups mortels. Cependant, dans le cadre de la crise anglophone évoquée dans ce rapport, l'Etat du Cameroun applique la loi sur la répression du terrorisme. En conséquence, tous les actes commis par des groupes armés séparatistes sont considérés comme du terrorisme. Toutes les personnes susceptibles d'être condamnées au regard de cette loi sont donc passibles de la peine de mort.

²³Lire article 4 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II).

²⁴Article 4 al. 2a du 2ème Protocole additionnel aux Conventions de Genève.

1. L'exécution du maire de Mamfe, au SO



50

Mayor Pricely Ojong Ashu

Le maire Pricely Ojong Ashu a été abattu le 10 mai 2020, autour de son Eshobi natal, à environ 8 kilomètres de Mamfe, division de Manyu, région du Sud-Ouest du Cameroun.

Bien que les circonstances entourant sa mort ne soient pas claires, certains habitants de Mamfe à qui nous avons parlé ont déclaré que son convoi avait été attaqué alors qu'il se dirigeait vers le village pour faire un don d'articles dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Cependant, des sources proches de la famille ont déclaré qu'il se dirigeait vers le village, où il devait semble-t-il recevoir des combattants séparatistes qui auraient annoncé qu'ils déposaient leurs armes. Cette version a été confirmée par son parti, le RDPC, via la radio nationale.

Des combattants séparatistes armés des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont déclaré une guerre ouverte aux autorités locales élues qui ont participé aux élections législatives et municipales du 09 février 2020, les qualifiant de «traîtres». C'est probablement l'une des nombreuses raisons pour lesquelles le nouveau maire était une cible.

En Mars 2020, une demi-douzaine de conseillers d'Oku, département du Bui dans la région du Nord-Ouest ont été pris en embuscade par des combattants séparatistes tandis qu'un autre élu local du Conseil municipal de Nwa a été tué, comme l'ont rapporté certains journaux comme The Post Newspaper et le Guardian Post. Nous avons également obtenu ces informations de certains habitants d'Oku à qui nous avons parlé à Bamenda. Le même mois, des soldats ont réussi à secourir le maire nouvellement élu de Mbengwi, département de la Momo, qui avait passé environ cinq (5) semaines en captivité auprès des combattants séparatistes.

La mort du maire Ojong Ashu a laissé de nombreuses personnes dans la peur. Certaines personnes ont été arrêtées par la police et envoyées à la prison centrale de Buea et elles sont toujours en attente de jugement devant le tribunal militaire. Selon certaines brochures distribuées par des inconnus autour de la ville de Mamfe, on peut lire que les combattants séparatistes prévoient de procéder à des arrestations massives de ceux qui ont participé à une manifestation parrainée par le gouvernement contre l'exécution du maire.

2. Des combattants séparatistes tuent une femme à Muyuka, département du Fako, région du sud-ouest du Cameroun

Le 11 août 2020, dans le quartier de Makanga à Muyuka, une dame âgée de la quarantaine, nommée Confort Tumassang (alias Bebe Blanche), mère de quatre (4) enfants était sur le point de prendre une voiture pour Buea lorsque des inconnus l'ont attrapé. La dame a été vue assise au bord de la route entre Buea et Kumba, les mains attachées sur le dos.

Dans une vidéo qui a fait le tour des réseaux sociaux, on peut la voir le dos au sol, entrain de supplier ses ravisseurs de la libérer. Ces derniers, armés de machettes lui ont intimé l'ordre de poser la tête à même le sol. À l'aide de la machette, le cou de la dame a été coupé deux fois alors que les hommes armés lui lançaient des invectives. Le sang suintant vigoureusement de son cou, l'un des bourreaux a tiré le corps de la dame et l'a placé au centre de la route reliant Buea à Kumba.

Cette femme est accusée par les combattants séparatistes d'être une «Blag leg» (un traître qui sert d'informateur pour les forces de l'État).

«Fresh from the Makanga Muyuka Fighters. Another blackleg down. From now on, we are going to clean Muyuka from all blacklegs. Her husband was beaten and sent out of town by us. She took her husband's position as a blackleg», a déclaré un soutien de l'Etat virtuel d'Ambazonie sur Facebook.

Peu de temps après l'incident, un autre activiste séparatiste basé en Belgique Mark Bareta a publié un tweet mettant en cause la responsabilité des combattants séparatistes armés, et il disait: » If you hate the struggle, ignore it and go about your business like some. Do not blackleg it. It's a dangerous business to blackleg. Like in any war or revolution, blacklegging pains, it has a cost and most often blacklegs are treated worse than the enemy because it hurts”.

Le 12 août 2020, le gouvernement camerounais, par l'intermédiaire du gouverneur de la région du Sud-Ouest, a publié un communiqué condamnant l'acte barbare du groupe séparatiste. Le ministre de la Communication ainsi que la Coalition des organisations de la société civile pour les droits de l'homme et le retour

de la paix au NOSO ont également publié un communiqué condamnant l'assassinat brutal de la dame.

Des personnes arrêtées à la suite des meurtres de Muyuka, beaucoup sont toujours détenues à la prison centrale de Buea, tandis que d'autres sont toujours portées disparues.

Cet incident à Muyuka s'inscrit dans la même veine de la terreur que l'assassinat brutal le 29 septembre 2019, de Florence Ayafor, gardienne de la prison de Bamenda. Ayafor a été kidnappée à Pinyin au Nord-Ouest, et sa tête coupée par des combattants séparatistes. Le film de cette exécution barbare a fait aussi le tour des réseaux sociaux. Plus tôt le 12 août 2020, des séparatistes armés ont assassiné un homme dans le département du Ngoketunjia, région du NO, soupçonné d'être un informateur des forces gouvernementales, a déclaré un habitant de Ngoketunjia .

Le vendredi 7 août 2020, le pasteur Tanjoh Christopher Fon, un leader communautaire et travailleur humanitaire de l'organisation non gouvernementale locale Community Initiative for Sustainable Development a été tué par les séparatistes dans le village de Kuzang, département de la Momo, région du NO, a rapporté par le journal Guardian Post.

3. Un chef traditionnel enlevé et torturé par des combattants séparatistes à Mbengwi



C'est d'ailleurs l'un des cas les plus choquants d'enlèvement par des combattants séparatistes dans l'Arrondissement de Mbengwi. Le chef traditionnel du village de Mbemi a été kidnappé parce que son nom figurait sur la liste des conseillers du parti au pouvoir pour l'élection municipale prévue le 09 février 2020.

C'est le 3 décembre 2019 que certains combattants séparatistes ont pris d'assaut le palais du souverain traditionnel et l'ont emmené. La victime elle-même nous a dit que c'était vers 01 heure du matin qu'il avait été emmené de son palais par des hommes lourdement armés, la plupart masqués. Il a été emmené dans une école voisine où il a rencontré un autre dirigeant traditionnel déjà détenu par les séparatistes. Ils ont ensuite été déplacés vers un autre endroit éloigné où, pendant deux jours, ils n'ont reçu ni nourriture, ni eau.

Quelques jours plus tard, un interrogatoire audio enregistré par les combattants séparatistes dans lequel se lamentait de douleur le chef traditionnel a été diffusé sur les réseaux sociaux. Dans l'audio, le chef traditionnel a déclaré sous pression que son crime était son engagement politique et sa candidature comme conseiller municipal. Il avait ainsi été emmené à appeler les autres dirigeants traditionnels de cesser de faire de la politique partisane sinon ils subiraient le même sort. Dans l'audio, les combattants affirmaient qu'il sera un exemple à suivre pour les autres. Quelques heures plus tard, la photo du visage meurtri du chef traditionnel était diffusée sur les réseaux sociaux. Son visage entier était couvert de sang et d'un œil enflé.

Après près d'une semaine de captivité, le chef traditionnel du village de Mbemi a été relâché après que les villageois, qui sont venus en nombre pour maudire les ravisseurs, ont exercé des pressions supplémentaires sur les combattants séparatistes. En très mauvais état de santé avec un œil ensanglanté, il a été immédiatement conduit à l'hôpital ophtalmologique presbytérien de Bafoussam. Il a passé quelques mois là-bas car les yeux blessés étaient totalement endommagés.

4. Kidnapping d'un moniteur le long de la route Kumba - Mamfe, arrondissement de Nguti, département du Kupe Manenguba, région du sud-ouest du Cameroun

L'incident s'est produit le 30 juillet 2020 alors que le moniteur revenait de Mamfe. Il était environ 11 heures du matin lorsque sa voiture arriva dans une localité appelée Mayenmen. Le journaliste s'est retrouvé entre les mains de combattants séparatistes armés. Ils ont arrêté la voiture de transport en commun dans laquelle il se trouvait et ont demandé à tous les passagers de présenter leur carte d'identité nationale. Le chef du groupe a demandé au chauffeur de les suivre sur une étroite route de

brousse. Après une distance dans la brousse, la voiture s'est arrêtée. Des combattants séparatistes armés ont demandé à chacun des passagers de leur remettre tous leurs biens, que ce soit de l'argent et des téléphones Android. Le moniteur par peur, leur a donné 20 000 francs. Une femme qui n'avait pas d'argent a effectué un transfert d'argent mobile vers un numéro qui lui avait été donné par les combattants séparatistes. Tout cela a pris près de 3 heures dans un buisson, sous une pluie légère.

Ils ont par la suite permis aux passagers de partir en leur conseillant de dire aux autres personnes venant à Mamfe de toujours apporter leur soutien aux combattants.

5. Volontaire communautaire enlevé par des combattants séparatistes dans le village de Njah Etu, département de Mbengwi, dans le Nord-Ouest

Les volontaires communautaires, les agents de santé et les travailleurs humanitaires les défenseurs des droits humains sont aussi les cibles dans ce conflit.

Le 17 juillet 2020, alors qu'il assistait à un enterrement dans le village de Njah Etu dans l'arrondissement de Mbengwi, un travailleur communautaire a été enlevé par des séparatistes armés et emmené dans un camp à Batibo. Lorsque nous l'avons rencontré une semaine après sa libération, il nous a raconté comment il avait été enlevé par cinq garçons armés lors. Il a été directement emmené dans une école primaire, où il a ensuite été emmené à vélo accompagné d'autres personnes et conduit sur la place du marché de Kai. De là, il a ensuite eu les yeux bandés et emmené à vélo dans une zone enclavée qui sert de camp de séparatistes.

Pendant trois jours, il est resté détenu par les séparatistes qui l'ont accusé d'espionnage pour l'armée et indexé comme celui qui encourage les combattants à déposer les armes et de rejoindre le programme DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion). À la fin, a-t-il dit, on lui a demandé de payer l'équivalent de trois armes à feu AK47. Après d'intenses négociations, et ayant payé près de neuf cent mille (900.000) FCFA en rançon,

il a été libéré le 20 Juillet 2020, après avoir passé trois jours en captivité.

Bien qu'il ait été libéré par des combattants séparatistes, il nous a dit qu'il continuait à recevoir des menaces le forçant, lui et sa famille, à quitter Mbengwi.

6. Des combattants séparatistes ont attaqué Penda Mboko, département du Mungo de la région du Littoral camerounais

La résidence du directeur de l'unité industrielle de la Société de développement du Cameroun, CDC, à Penda Mboko a été la cible des hommes armés au petit matin du 13 août 2020. Un témoin oculaire travaillant au dépôt de sable de la rivière Mongo a déclaré qu'il a vu un groupe de combattants séparatistes présumés traverser la rivière ce matin-là à l'aide d'un canoë.

Le directeur industriel du CDC Penda Mboko, aurait été emmené vers une destination inconnue par les hommes armés. Avant de le kidnapper, un témoin oculaire a vu les hommes armés désarmer sa garde ; tué un jeune présent sur les lieux et qui était un élève préparant les examens du GCO L. Avant de quitter Penda Mboko, les combattants séparatistes présumés ont incendié sa résidence. Toutes les propriétés, y compris les voitures, ont été incendiées.

Selon le journal en ligne Calepin, une source proche de la famille aurait déclaré que les séparatistes réclamaient la somme de 10 millions de FCFA pour libérer l'exécutif de la CDC kidnappé.

Dans cette même localité de Penda Mboko, le 29 octobre 2018, des hommes armés non identifiés ont attaqué le lycée gouvernemental bilingue Penda Mboko. Les élèves et les enseignants ont été contraints de fuir avant que les hommes armés ne mettent le feu à école.

En 2018 également, des hommes armés non identifiés ont attaqué la brigade de gendarmerie à Penda Mboko, y mettant le feu.



Le véhicule brûlé



Le corps de l'élève vivant
au domicile attaqué

Note: le 24 août 2020, l'armée a annoncé l'arrestation des séparatistes prétendument impliqués dans cette attaque au domicile du chef du CDC. Général de brigade Eba Eba, commandant de la région militaire a annoncé que les suspects arrêtés seront poursuivis et punis conformément à la loi .

7. Le maire nouvellement élu de Mbengwi kidnappé par des combattants

Alors que le conflit armé en cours dans les régions anglophones du Cameroun ne cesse de s'aggraver au fil des jours, l'un des phénomènes qui est très récurrent aujourd'hui est l'enlèvement de personnalités politiques. Cela se fait soit pour obtenir une rançon, soit pour les dissuader de participer aux activités politiques organisées dans les régions par le gouvernement du Cameroun.

Le lundi 27 février 2020, le maire nouvellement élu du Conseil Municipal de Mbengwi a été enlevé de sa résidence de Mbengwi, au mile 19, par des hommes armés. Il a été emmené vers une destination inconnue. Cet incident s'est produit à peine deux jours après avoir pris ses fonctions de nouveau maire de Mbengwi.

Au fil des jours, des rumeurs ont commencé à circuler en ville selon lesquelles les ravisseurs identifiés comme des combattants séparatistes demandaient une rançon de cinq millions de francs CFA. Quant à la raison de son enlèvement, la même rumeur disait que c'était parce qu'il avait participé aux élections municipales du 9 février 2020 qui avaient été interdites par les combattants séparatistes.

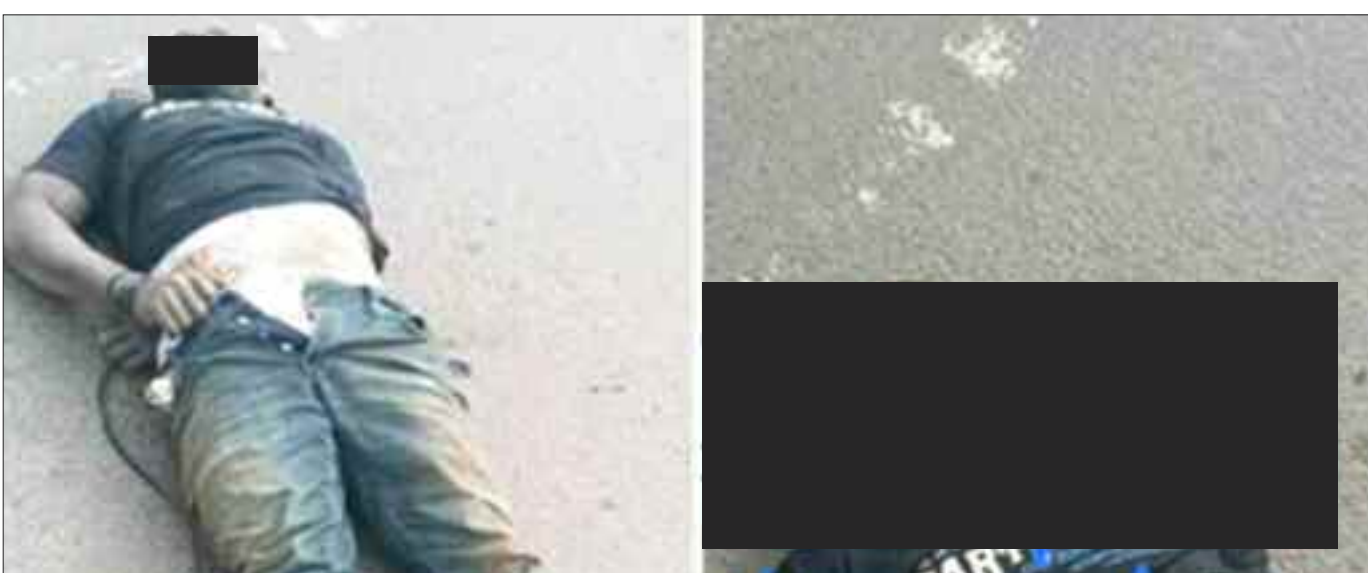
Après 33 jours en captivité, le maire est finalement apparu. Ce jour-là, le maire a été vu sur une photo sur les réseaux sociaux en chaussons de bain en présence du Sous-préfet de Momo, du BIR et des officiers de la gendarmerie de Mbengwi. Le 8 juillet 2020, le 2^e adjoint au maire du Conseil de Mbengwi, a également été enlevé à Alabukam; le long de la route principale Bamenda / Mbengwi. Il a été libéré quelques heures plus tard.

8. Un homme intercepté à vélo par des combattants séparatistes, torturé puis abattu à Bamenda

L'incident s'est produit à Bamenda le 1er août 2020, lorsqu'un homme qui s'est avéré plus tard être un officier du BIR a été abattu. Selon une dame qui a été témoin de toute la scène, il était environ 9 heures du matin, le long de la route de Mbengwi quand soudainement deux garçons à vélo les ont dépassés et ont intercepté un autre vélo qui transportait la victime. Celui-ci a été traîné hors du vélo et a été copieusement battu. Il a ensuite été forcé de monter sur son propre vélo et ramené vers la gare routière de Mbengwi.

Selon un réparateur de radio du parc, la victime a tenté de s'échapper mais a été arrêtée, ligotée et posée sur le vélo que les assaillants ont dirigé vers le quartier de Ntaturu. 30 minutes plus tard, un coup de feu a été entendu. Immédiatement après, il a commencé à filtrer sur les réseaux sociaux qu'un homme avait été abattu sous les yeux attentifs de la population dans le quartier très animé des voyageurs.

D'après le rapport de Laarry Newsroom sur l'incident, il a été confirmé que la personne abattue était la même personne qui avait été agressée le long de la route de Mbengwi. Il a été confirmé par la suite que ladite personne était un élément du BIR qui avait quitté sa base d'Alabukam en tenue ordinaire et se dirigeait vers la ville lorsqu'il a été identifié par des combattants séparatistes et pris dans une embuscade.



9. Le secrétaire particulier du préfet de Mbengwi enlevé puis abattu

Une autre exécution sommaire en plein jour par les combattants séparatistes s'est produite le long de la même route principale Bamenda / Mbengwi précisément autour d'Alabukam. C'était le 6 juin 2020, lorsqu'un homme a été sorti d'un véhicule de transport public. Il a ensuite été emmené à vélo vers une destination inconnue, et une heure plus tard, il a été conduit au carrefour Alakuma, le long de la route Bafut / Bamenda, attaché et abattu. Selon le chauffeur du véhicule duquel la victime a été enlevée, l'homme en question était le secrétaire particulier du préfet de Mbengwi, qui était venu à Bamenda avec sa femme et ses enfants pour une course. Sur le chemin du retour à Mbengwi, il semble que les combattants séparatistes aient été informés que le préfet était dans son véhicule. La victime a donc été prise pour son patron.

Le chauffeur nous a dit qu'il avait été enlevé par la suite par les combattants séparatistes pour être interrogé. Après de graves intimidations et menaces à leur base, il a ensuite été libéré avec un avertissement strict à lui et aux autres chauffeurs de ne jamais transporter aucune personne travaillant pour le gouvernement.



10. Des combattants séparatistes kidnappent et assassinent 2 personnes dans le village de Ntaba, arrondissement de Ndu, département du Ndonga Mantum, région du Nord-Ouest

Le 26 avril 2020, selon des sources familiales et des témoins, un homme et son fils ont été kidnappés par des hommes lourdement armés qui sont arrivés à moto complètement masqués, parlant le pidgin. L'homme a été accusé d'être un « Blag leg ».

De plus, des sources familiales ont ajouté qu'elles avaient commencé à recevoir des appels le lendemain des enlèvements d'un numéro inconnu exigeant une rançon de 1,5 million de francs pour la libération du fils et que la famille devait oublier le père. Ils ont dit qu'ils payaient un total de 500 000 francs. Après le paiement sur un compte mobile money donné, les ravisseurs ont cessé d'appeler. Toutes les tentatives de la famille pour atteindre les ravisseurs ont échoué. À ce jour, il n'y a pas de retour sur l'affaire.

11. Des séparatistes armés enlèvent 5 personnes et assassinent 2 civils à Bamunka, Ndop

L'incident s'est produit le 8 juillet 2020 lorsque des combattants séparatistes ont brutalement assassiné 02 hommes, un entrepreneur et un électricien travaillant pour la compagnie d'électricité ENEO. Des témoins ont déclaré que la première victime travaillant avec Eneo avait été kidnappée 03 semaines plus tôt avant d'être exécutée le 8 juillet 2020. Elle avait été abattue tôt le matin dans la rue de l'église catholique de Ndop. Son cadavre a été enterré par sa famille le même jour.

Pendant ce temps, l'homme d'affaires a été kidnappé avec sa femme et ses 2 filles le 7 juillet 2020 dans sa maison. Il est allégué que l'homme d'affaires a été assassiné aux premières heures du 8 juillet 2020 et son corps jeté dans la rue. La famille nous a dit que les deux filles avaient été libérées le lendemain. Leur mère a passé quelques jours de plus avant d'être libérée. Selon des sources familiales, l'homme d'affaires a été tué pour avoir accepté le contrat de reconstruction du pont détruit auparavant par des combattants séparatistes.



Sur la gauche se trouve Sylvester tandis que sur la droite se trouve Eric.

12. Des combattants séparatistes kidnappent et assassinent un prince âgé dans le village de Babessi

Le 14 juillet 2020, des membres des séparatistes armés opérant dans le village de Babessi aurait brutalement assassiné le prince Tienyi David Nah, ancien président de l'association de parents d'élèves et d'enseignant (PTA) du lycée Bilingue (GBHS) de Babessi. Il aurait été tué quatre (4) jours après son enlèvement par des combattants séparatistes l'accusant d'être un espion. Selon certains témoins, il a été sévèrement battu avant d'être abattu.

Environ 03 jours plus tard, deux (2) combattants séparatistes (les bourreaux de la victime) ont été conduit sur la place du marché de Babessi par leur commandant, le général Man Pass Man ; celui-ci les a froidement tous abattus, les accusant d'avoir accusé et tué à tort le prince David.



Prince Tienyi David Nah

13. Des combattants séparatistes assassinent trois (3) personnes à Babessi, département de Ngoketunjia, région du Nord-Ouest

C'est le 10 mars 2020 que 03 personnes (une femme, deux hommes) ont été brutalement assassinées dans le village de Babessi par un groupe séparatiste armé sous le commandement du général Man Pass Man. Ces trois personnes ont été tuées le même jour dans des circonstances différentes, mais prétendument pour des motifs similaires ou identiques. Selon un témoin oculaire, des combattants séparatistes ont d'abord attaqué un débit de boisson appartenant à l'une des victimes, l'ont fait sortir et lui ont demandé de les suivre. Il a résisté et a été abattu immédiatement. Ils l'ont accusé d'avoir révélé leur camp et l'entrepôt où ils cachaient leurs armes.

Pendant ce temps, la deuxième et la troisième victime ont également été extraites de leurs maisons respectives moins de 30 minutes après et ont également été abattues, accusées d'être des « Blag leg ». Il convient de noter que ces deux personnes avant d'être tuées par les combattants séparatistes, venaient d'être libérées le jour même de la captivité des séparatistes armés par les militaires.



14. Assassinat d'un agent de police municipal de la mairie de Ndop

Le 9 août, Peter Njakah Chuisih, un agent de la police municipale de Ndop, a été enlevé autour de Long street par des combattants séparatistes. Des témoins ont déclaré que son corps sans vie avait été retrouvé le lendemain, le 10 août 2020 à Catholic Street, la tête et les bras coupés et d'autres organes vitaux enlevés. Une autre source a déclaré que sa tête était accrochée à un bâton quelque part au bord de la route à Bamunka Rural.

Des sources proches de la victime ont révélé que les combattants séparatistes ont déclaré que Peter était le Blag leg le plus recherché car il accompagnait souvent les militaires lors de leurs raids. Qu'il avait également révélé aux militaires tous ceux qui avaient, d'une manière ou d'une autre, contribué aux activités des combattants séparatistes, ce qui avait conduit à la mort de certains et à l'arrestation et à la détention des autres par l'armée.



15. Enlèvement et assassinat d'un enseignant du Coran dans le village de Bamessing à Ndop par un groupe armé

Le 27 août 2020, un homme de 59 ans a été kidnappé le matin sur la colline de Sabga à Turbah, département de la Mezam et emmené vers une destination inconnue. Il a ensuite été ramené dans la soirée du même jour au village de Bamessing à côté de la mosquée centrale et brutalement assassiné par ses ravisseurs et son cadavre abandonné sur place. C'était un musulman et un habitant du village de Bamessing connu sous le nom de Bah Mallam.

Des sources familiales et des témoins ont ajouté que l'homme avait été kidnappé alors qu'il se rendait à Bamenda au point de contrôle des séparatistes armés. Il a été accusé d'être un «black leg». En effet, il avait condamné les nombreuses atrocités de ces combattants dans la région et en particulier dans le village de Bamessing. En outre, d'autres sources du même village ont déclaré qu'il avait été kidnappé et tué, car il avait été initialement averti de cesser d'être contre la lutte, mais il a nié.

Ils ont ajouté qu'avant d'être kidnappé et assassiné, il avait été enlevé il y a environ 3 mois et soumis à la torture et à des traitements cruels et inhumains. La famille a ajouté que depuis lors, il était sous traitement depuis environ 2 mois en raison de son incapacité à marcher. Les conséquences des actes de torture sont visibles sur son œil droit sur l'image ci-dessous. Il était le fils du défunt imam de la mosquée centrale de Bamessing. Sa langue et son nez auraient été coupés lors de son exécution.



16. Cas d'une trentaine de civils enlevés par des combattants séparatistes à Bamunka Ndop

Le 24 juin 2020, des combattants séparatistes ont lancé une opération de kidnapping de pratiquement tous les membres de la famille du maire de la commune de Ndop ainsi que des proches des forces de défense et de sécurité résidant à Ndop. Nous avons interrogé trois (3) des victimes, âgées de 24 à 41 ans. Elles ont témoigné que la plupart d'entre elles (environ 30 dont un bébé de 4 mois et la mère) enlevés de chez elles à pleine nuit, tôt le matin, dans la journée. Elles ont ajouté que les enlèvements se sont étendus jusqu'à la première semaine de juillet. Elles ont également dit que les enlèvements avaient été effectués en représailles aux arrestations massives signalées de plus de vingt (20) membres de la famille des combattants séparatistes.

Les combattants séparatistes ont commencé à libérer les personnes kidnappées après que les forces de défense et de sécurité ont commencé la libération des membres de la famille des combattants séparatistes arrêtés avant.

17. Cas d'enlèvement d'un gendarme à la retraite dans le village de Wainama, département de Bui, région du Nord-Ouest

Le 26 mars 2020, des combattants séparatistes à bord de quatre (4) motos transportant chacune deux (2) personnes ont attaqué un bus à Wainama ; ils ont enlevé un gendarme à la retraite qui se trouvait dans le bus.

Selon nos sources, la victime, un gendarme à la retraite, s'était rendue dans son village à Kumbo pour rendre visite à sa mère malade et hospitalisée. À son retour, à bord d'un bus de transport public, des hommes lourdement armés, avec des amulettes attachées sur tout le corps, ont stoppé le bus. Le témoin raconte qu'ils ont appelé la victime par son nom et lui ont intimé l'ordre de descendre du bus. Suivant cette sommation, le chauffeur du véhicule a lui aussi demandé que toute personne

dans la voiture portant ce nom devrait descendre ; c'est après cette annonce du chauffeur que la victime est sorti du bus. Lorsqu'elle est descendue du bus, les hommes armés ont ordonné au chauffeur de partir, ce qu'il a fait instantanément. La victime raconte qu'elle a été entièrement masquée et conduite à moto dans un camp de combattants séparatistes. La victime a ensuite été informée que le général du camp demandait une rançon de 2 millions de francs pour sa libération. La victime affirme que ces ravisseurs lui ont dit que quiconque avait travaillé avec le gouvernement de la République du Cameroun, en particulier les officiers en uniforme, était une menace pour leur lutte. La victime a ensuite reçu un téléphone pour appeler sa famille pour le paiement de la rançon. Cinq jours après, les membres de sa famille et certains de ses amis ont pu récolter la somme de 1.250.000 francs qui a été versée sur le compte mobile indiqué par les combattants. Elle a ensuite été libérée.

18. Cas de l'enlèvement d'un enseignant du secondaire à mile 4 Nkwen Bamenda, département de la Mezam, région du Nord-Ouest

Le 25 février 2020, environ six (6) combattants séparatistes masqués ont pris d'assaut le domicile de la victime et l'ont kidnappé. Selon des sources familiales et des amis, ils ont reçu des appels de numéros inconnus le lendemain de l'enlèvement demandant une rançon. Il a ensuite été libéré le 27 février 2020 après le paiement d'une rançon via un compte mobile money. La famille a refusé de divulguer la somme exacte payée. Elle a déclaré qu'à sa libération, quatre (4) des cinq (5) téléphones emportés avaient été rendus.

19. Des combattants séparatistes kidnappent une femme à Baba 1 NDOP

Le 31 janvier 2020, un groupe de quatre (4) combattants séparatistes à moto a enlevé une femme à son domicile sis à Baba 1.

Selon un témoin, les ravisseurs ont couvert le visage de la victime avant de l'emmener dans leur camp

où elle a passé 9 jours. Sa famille a payé une rançon de 305 000 frs pour sa libération avant qu'elle ne soit libérée. Selon une source proche de la famille et certains témoins, elle était accusée d'avoir participé à un rassemblement politique à Bamenda le 29 janvier 2020 organisé par des membres du Rassemblement démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). La victime a déclaré à sa libération qu'elle avait été sommée de ne plus jamais participer à une réunion organisée par un quelconque parti politique avant que « l'Ambazonie » ne soit libérée « des oppresseurs ».

20. L'enlèvement d'un agriculteur de 44 ans dans le village de Baba 1

Le 16 août 2020 vers 11 heures, la victime a déclaré avoir été enlevée et emmenée dans un camp séparatiste. Dans ce camp, ils lui ont demandé pourquoi il travaillait un jour « ghost town ». Il a répondu que sa famille n'avait pas à manger et il a décidé de transporter des passagers sur sa moto, afin d'avoir un peu d'argent pour nourrir sa famille. Il a été sommé de ne plus jamais travailler les jours de ville morte déclarée par les combattants séparatistes. Il a passé la nuit au camp avant d'être libéré le lendemain le 17 août 2020 à 9 heures. Il est à noter que les samedi 15 et dimanche 16 août 2020 ont été déclarés jours de ville morte dans tout le village de Baba 1 par les séparatistes.

II. DESTRUCTION DES ÉDIFICES PUBLICS ET DES PROPRIÉTÉS PAR LES COMBATTANTS SÉPARATISTES

Dans toute situation de conflit, la protection des civils et des biens relève de la responsabilité des parties directes au conflit. Les groupes armés séparatistes ont choisi l'option militaire pour faire valoir leurs revendications, ils ont l'obligation de ne pas attaquer la population civile et leurs biens, qu'elle soit favorable ou non à leur cause.

21. Des kits de prévention du COVID 19, saisis et brûlés par des combattants séparatistes à Mbengwi

Alors que la crise anglophone fait rage, la pandémie mondiale COVID 19, est également venue s'ajouter aux souffrances des populations des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. Des leaders du clan Meta, ont mis en place une initiative pour collecter des fonds pour acheter des kits de prévention pour lutter contre le COVID 19.

Le 13 mai 2020, un groupe de combattants séparatistes, selon des témoins oculaires, a saisi un lot de kits COVID 19 appartenant à la Meta Cultural and Development Association (MECUDA). L'incident, ont-ils dit, a eu lieu dans le village de Njinibi.

Selon les agents de santé communautaire engagés par MECUDA pour distribuer les kits COVID 19, les combattants séparatistes les ont également attaqués sur la colline de Kwen Asah près du village d'AchaTugi. Ils ont dit que les combattants les avaient accusés de travailler avec l'administration. Selon les combattants, la présence du député et du préfet le jour du lancement a fait de l'initiative MECUDA COVID 19 un programme parrainé par le gouvernement.

Pour aggraver les choses, certains des kits avaient le nom du député imprimé dessus. Cela a mis les combattants en colère et ils ont obligé les agents de santé à apporter tous les autres articles qui étaient encore conservés à la mairie. Les agents de santé communautaire craignant pour leur vie, sont allés apporter les autres articles et les combattants séparatistes les ont incendiés.

Cet acte d'incendie criminel causé sur ces objets COVID 19 par les combattants séparatistes a semé la peur dans l'esprit de nombreux villageois qui ont eu peur de les utiliser. Cela a donc exposé de nombreuses personnes à la pandémie.



22. La destruction du bureau d'ELECAM à Babessi, département de Ngoketunjia, Nord-Ouest

Dans la nuit du 16 au 17 Janvier 2020, un groupe de combattants séparatistes a attaqué et incendié le bureau d'ELECTIONS CAMEROON (ELECAM) dans le village de Babessi. Ces hommes seraient arrivés sur les lieux à bord de trois (3) motos, parlant le pidgin et le dialecte Babessi.

Selon des témoins oculaires, des combattants séparatistes ont incendié le bureau d'ELECAM pour tenter de perturber les élections municipales et législatives du 09 février 2020. Nous n'avons pas pu trouver la déclaration du gouvernement, ni d'ELECAM à cet effet. Le bureau d'ELECAM avant l'incendie criminel avait été temporairement fermé en raison de l'insécurité et des menaces des Séparatistes d'empêcher la tenue du double scrutin. Il est à noter qu'aucun bureau gouvernemental n'est encore opérationnel dans l'arrondissement de Babessi en dehors des militaires et des gendarmes. Même le sous-préfet de l'arrondissement Babessi vit et travaille désormais uniquement à la brigade de gendarmerie.

23. Incendie d'une maison et de confiscation d'un corps dans le quartier de Meya à Baba 1

Le 23 mai 2020, vers midi, des combattants séparatistes ont pris d'assaut l'enceinte de feu Mami Ngam, incendiant sa maison et d'autres objets de valeur. Selon les personnes interrogées, la situation a commencé avec l'arrivée du cadavre de Mami Ngam de Douala. A l'arrivée du cadavre dans le village, des combattants séparatistes, ont saisi le corps et exigé 2 millions de FCFA de sa famille avant son enterrement. Selon un membre de la famille interviewé, les combattants l'ont fait parce que l'une des filles de la défunte était une ancienne adjointe au maire RDPC de Babessi. Après près de 2 heures de torture du chauffeur par les séparatistes, la famille a été contrainte de ramener le cadavre à la morgue de Bamenda.

Les membres de la famille pris en otage aux côtés du cadavre ont été maintenus en captivité pendant environ

une semaine, jusqu'à ce qu'une rançon soit payée par les membres de la famille. La famille a déclaré qu'il avait payé via un compte mobile money qui leur avait été donné par les séparatistes. Ils ont refusé de divulguer la somme exacte qui avait été payée.

D'une manière générale, tous les cadavres amenés dans ledit village depuis d'autres régions du pays font l'objet d'une rançon avant l'enterrement et d'autres cadavres comme ceux des officiers en uniforme (policiers, gendarmes, etc.) sont interdits d'entrée dans le village selon les sources du village.

24. Destruction maisons par des combattants séparatistes derrière l'école presbytérienne de Baba 1 Ndop

Le 24 mars 2020, des combattants séparatistes ont pris d'assaut le voisinage de l'école presbytérienne et se sont rendus directement à ladite maison pour l'incendier. Cet incident s'est produit en l'absence des occupants de la maison, l'épouse et les enfants étant partis pour les champs. Entre-temps, le chef de famille avait quitté involontairement le village en raison des menaces persistantes des combattants séparatistes, qui l'accusait d'avoir divulgué des informations sur leur camp aux gendarmes de Babessi pendant sa détention.

Selon une source familiale, le propriétaire de la maison a été arrêté le 18 janvier 2020 par les gendarmes et l'armée et détenu à la brigade de gendarmerie Babessi puis transféré à la brigade de la compagnie à Ndop.

L'accusation était due au fait que les séparatistes avaient été attaqués pendant sa détention. Les combattants séparatistes ont promis de le tuer s'il revenait au village. Après sa libération, il a quitté directement le village et sa maison a été incendiée quelques semaines plus tard.

25. L'incendie de la maison d'un candidat du RDPC à l'élection municipale à Ndop

Le 28 janvier 2020, des combattants séparatistes ont pris d'assaut la résidence d'Anabi Zachari, candidat du RDPC aux élections municipales du 09 février 2020 à Ndop, incendiant sa résidence.

Selon son épouse, leur maison a été incendiée par des séparatistes parce que son mari avait refusé avec véhémence d'obéir au boycott des élections municipales et législatives de 2020. Malgré les supplications de la femme, elle a été expulsée de force de la maison et le feu a été mis sur la maison.

Il est à noter que le même bâtiment servait de résidence et accueillait également la seule station de radio communautaire de Ndop appelée Stone F.M.

26. L'incendie d'un taxi et la fusillade du chauffeur à Muea, Buea par des combattants séparatistes

73



Le taxi incendié à Chief Street Muea par des combattants séparatistes

Le 23 septembre 2020, des témoins oculaires et des forces de sécurité contactés ont confirmé qu'un groupe de combattants séparatistes en provenance de Lysoka Junction a formé un escadron et se déplaçait sur la route principale menant à Muea. Au croisement de Chief Street et de l'hôpital, ils ont arrêté deux taxis. L'un des conducteurs a choisi de fuir avec son véhicule et a été abattu tandis que l'autre a été extrait de force de sa voiture et après l'avoir battu, les combattants lui ont demandé de s'enfuir pendant que son taxi était incendié.

Selon des informations obtenues des forces de sécurité, alors que le premier groupe de combattants séparatistes brûlait les taxis sur la route à l'entrée de Chief Street, une autre équipe avait pris position autour du poste de police et tirait aveuglement. En retour, la police a également commencé à tirer, forçant le groupe à partir et à rejoindre leurs amis, puis ils ont disparu.

Au moment de ce rapport, la victime était dans un état critique à l'hôpital.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les régions anglophones sont confrontées à des atrocités et à la terreur de la part des séparatistes armés et des forces de sécurité.

Les groupes armés séparatistes sèment la terreur à travers des meurtres et des scènes horribles qu'ils filment et les diffusent sur les réseaux sociaux. De cette façon, ils terrorisent la population civile. Il appartient incontestablement aux groupes armés séparatistes de mettre fin aux atrocités commises contre la population civile en général et les femmes en particulier, qui sont particulièrement touchées. Il appartient également aux forces de sécurité et de défense de changer leur comportement lorsqu'elles opèrent dans le conflit.

Face à la recrudescence des violences contre la population et aux graves menaces pour la sécurité du pays, le gouvernement camerounais en général et les forces de défense et de sécurité en particulier, ont l'obligation de protéger la population en utilisant tous les moyens légaux nécessaires.

Dans ce contexte, le gouvernement doit répondre aux atrocités commises à la fois par les séparatistes armés et par ses propres forces de sécurité, en gardant à l'esprit la nécessité ultime de sauvegarder le tissu social et de s'assurer que le peuple conserve son sentiment d'appartenance à sa patrie. Ainsi, pour maintenir sa légitimité auprès de cette population, il serait bénéfique pour le gouvernement d'agir dans le respect non seulement des droits de l'homme mais aussi du droit international humanitaire. Ne pas le faire dans ces conditions, signifierait que le gouvernement lui-même nuit à la population même qu'il est censé protéger.

Si le Cameroun veut mettre fin à cette crise, il doit mettre la population au centre de ses préoccupations en vue de regagner sa confiance. Le respect des droits fondamentaux est au cœur de cette préoccupation. Les opérations militaires et de sécurité doivent être menées conformément aux principes du droit international humanitaire. Des mesures doivent être prises pour corriger

les mauvaises pratiques, renforcer le système judiciaire et accélérer les procédures.

Pour que le gouvernement prenne des mesures significatives pour résoudre cette crise, il doit commencer par reconnaître et accepter l'ampleur et la gravité du problème, et mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les violations et abus présentés dans ce rapport et ailleurs.

C'est l'occasion d'appeler tous les acteurs du conflit à faire du respect de la dignité humaine un point fondamental de la protection de la population. Les violations et les abus de droits humains ne font qu'aggraver la crise et renforcer la radicalisation des deux côtés.

C'est aussi le lieu d'appeler les deux parties à protéger les travailleurs humanitaires, les agents de santé, les défenseurs des droits et les journalistes.

Recommandation au gouvernement camerounais et aux pouvoirs publics

- Accepter et faciliter le dialogue intra-anglophone (entre groupes d'acteurs anglophones) ; le gouvernement doit créer les conditions politiques favorables à la tenue de dialogues internes aux régions anglophones
- Enquêter et rapporter sur le cas de Samuel Wazizi et tous les cas de violations et d'abus présentés dans ce rapport
- Ratifier la Convention des Nations Unies sur les disparitions forcées ;
- Mener des enquêtes rigoureuses et impartiales sur les graves allégations présentées dans ce rapport et dans les précédents, en l'occurrence le massacre de Ngarbuh ;
- Ouvrir des négociations bipartites directes avec les dirigeants séparatistes pour une sortie de cette crise ;

Au ministère de la justice

- Faire publier par les parquets les listes de toutes les personnes détenues (dans les prisons, brigade de gendarmerie, commissariats de police, camps militaires) dans le contexte de la crise anglophone. Cette mesure permettra sûrement à certaines familles de retrouver leurs proches qui ont été victimes de disparitions forcées après des arrestations massives.
- Ordonner la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement.

Aux forces de défense et de sécurité

- Respecter les droits humains fondamentaux et les principes du droit

international humanitaire dans leurs opérations.

- Comprendre et protéger les populations vivant sous la coercition des groupes armés séparatistes
- Veiller à ce que les arrestations et les détentions soient effectuées conformément au droit national et international des droits de l'homme.

Aux groupes armés séparatistes

- Épargner la population civile des opérations armées et des représailles
- Publier les listes de toutes les personnes kidnappées et gardées dans leurs différents camps.
- Laisser les travailleurs humanitaires, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme faire leur travail sans être inquiétés

Aux ONG et associations

- Sensibilisation les populations et les acteurs au conflit au respect de la dignité humaine
- Sensibiliser le public sur l'utilisation des réseaux sociaux pour construire la paix.
- Sensibiliser les gens à la tolérance et au vivre ensemble
- Fournir une assistance permanente et efficace aux personnes déplacées dans le contexte du conflit anglophone.

Aux médias

- Soutenir les ONG et contribuer à la campagne de sensibilisation sur l'usage des réseaux sociaux pour construire la paix

Aux populations

- S'abstenir et éviter de prendre une part active aux hostilités et au conflit en général. Elles doivent conserver leur statut de civils pour être protégés par toutes les parties au conflit.

À la Communauté internationale

- Faire pression sur l'administration et le gouvernement pour résoudre la crise et publier les résultats des enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme (Ngarbuh, Wazizi, etc.)

BIBLIOGRAPHIE

INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAL

- 1- Déclaration universelle des droits de l'homme
- 2- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- 3- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples
- 4- Conventions de Genève de 1949
- 5- Protocoles additionnels aux Conventions de Genève

NATIONALE

Constitution de la République du Cameroun
Code de procédure pénale du Cameroun
Code pénal
Loi sur la répression du terrorisme

AUTRES DOCUMENTS :

Principes relatifs à la Prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions

NJOYA Jean, «La constitutionnalisation des droits de minorité au Cameroun: usages politiques du droit et phobie du séparatisme» 2001 ;
Koning Piet et Francis Beng Nyamnjoh, Négocier une identité anglophone, Une étude de la politique de reconnaissance et de représentation au Cameroun. vol.1. brill, 1 janvier 2003 ;

Mireille Razafindrakote et François Roubaud «Sous la crise anglophone au Cameroun: frustrations politiques et défiance à l'égard des autorités».

RAPPORTS :

Rapport sur les violations des droits de l'homme, la situation effroyable des droits de l'homme dans les régions anglophones du Cameroun, NDH-Cameroun 2019 Rapport sur le massacre de Ngarbuh, Coalition des organisations de la société civile pour les droits de l'homme et la paix dans les régions anglophones et les régions affectées, 2020
Rapport, Catastrophe en cours au Cameroun, Preuve des violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité, 3 juin 2019
Rapport mondial 2020 Human Rights Watch



Présentation de NDH-Cameroun

Promouvoir, défendre et étendre les Droits de l'Homme

NDH ONG avec Statut Consultatif auprès de l'ONU

NDH a été reconnue par les autorités camerounaises en **septembre 1997** sous le numéro 032/ASSA/F35/BAPP. Depuis son implantation au début des années 90 au Cameroun, NDH a réalisé plusieurs projets et programmes dans les domaines tels que :

- l'appui au processus démocratique ;
- la protection des réfugiés ;
- la protection des droits des handicapés et des femmes ;
- la lutte contre la torture et les disparitions forcées ;
- l'éducation aux Droits de l'Homme et à la Paix ; La promotion de « éducation à la Citoyenneté » ; la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

NDH a noué des partenariats aussi bien au niveau international, gouvernemental, non gouvernemental et intergouvernemental. Grâce à la densité et à la qualité de ses actions, NDH a reçu en 2002 **le prestigieux Prix Droits de l'Homme de la République Française**.

Au niveau international, NDH est Membre du Bureau Directeur depuis 1999, du RFDH (Réseau Francophone des Droits de l'Homme) dont le siège est à Strasbourg; du Comité Exécutif du RADIF (Réseau Africain contre les Disparitions Forcées) ; du très célèbre International Peace Bureau (IPB) dont le siège est à Genève, et qui est Prix Nobel de la Paix.

Au niveau National ; NDH-Cameroun assure la coordination du **RENADHD** (Réseau National des Associations et ONGs des Droits de l'Homme et de la Démocratie), avec ACOD le Secrétariat Permanent du **Forum de la Société Civile sur la Démocratie**, le Secrétariat Exécutif du **ROAD** (Réseau des Organisations d'Appui à la Démocratie).

Contact NDH : 32 Rue Polyclinique Bastos

BP: 4063 Yaoundé

Tel : 00(237) 242 01 12 47/ 675 65 72 92

Email : programsndh@ndhcam.org/ndhcam@yahoo.fr/www.ndhcam.org

Site Web : www.ndhcam.org



Cameroun :

Les populations civiles prises pour cible dans la crise anglophone



Rapport sur les violations et les abus des droits humains en 2020



Le présent document a été réalisé avec l'appui de HURICAP et d'AMNESTY INTERNATIONAL. Son contenu relève de la seule responsabilité de Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun et ne peut aucunement être interprété comme reflétant le point de vue de HURICAP et d'AMNESTY INTERNATIONAL.